Projet algéro-italien de production agricole à Timimoun



Un atout supplémentaire pour la sécurité alimentaire

Page 4

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8128 – SAMEDI 1er MARS 2025
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Le Jeune Indépendant souhaite un excellent Ramadan au peuple algérien

Face aux errements français

LA LOI DU TALION



La France continue d'aggraver la crise avec l'Algérie. Les dernières provocations françaises contre l'Algérie et ses ressortissants ne passent pas et deviennent intolérables et contestables. Encore une fois, l'Algérie a réagi, avant-hier, à l'ultimatum et aux menaces proférées par la France, notamment par le biais de son Premier ministre, François Bayrou, assurant qu'elle appliquera une réciprocité stricte et immédiate à toutes les restrictions apportées aux mobilités entre l'Algérie et la France.

Page 3

RAMADHAN

Un dispositif sécuritaire renforcé

Page 2

CRIMES DE GUERRE À GAZA

Une ONG demande à la CPI d'enquêter sur Biden

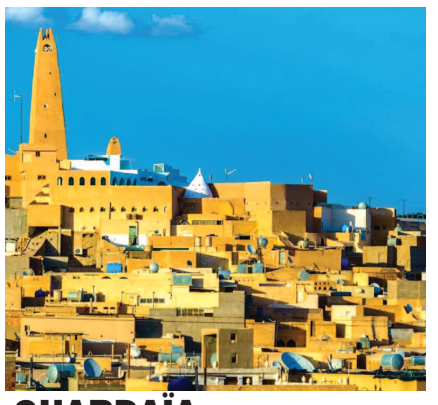
Page 7

18e JOURNÉE DE LA LIGUE 1 MOBILIS

L'USM Alger chute à El-Bayadh

Page 8

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO



GHARDAÏA

Un plan sécuritaire spécial Ramadhan

LES SERVICES de sécurité de la wilaya de Ghardaïa, sous la direction du divisionnaire Fordil Ammar, ont mis en place un plan de sécurité strict pour assurer la protection des citoyens et de leurs biens durant ce mois sacré, c'est ce qu'a annoncé, jeudi, un communiqué de la cellule de communication de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) de la wilaya. Afin d'assurer une couverture sécuritaire optimale, l'ensemble des forces de police de la wilaya sera mobilisé à travers les dix communes, avec une attention particulière portée aux lieux stratégiques : mosquées et leurs alentours, marchés, espaces publics ainsi que les gares de transport, qui enregistrent un afflux important durant cette période. Un dispositif spécifique sera également déployé pour sécuriser les fidèles qui se rendront en nombre aux prières des tarawih dans les différentes mosquées de la wilaya. En parallèle, les brigades de police urbaine et de protection de l'environnement mèneront des opérations de contrôle et d'assainissement des espaces publics, en luttant contre le commerce informel, la vente illégale de stupéfiants ainsi que les parkings anarchiques. Des patrouilles intensifiées permettront également de veiller au respect des règles sanitaires et environnementales, avec des sanctions prévues en cas d'infraction. Les forces de l'ordre auront aussi pour mission d'assurer la sécurité des manifestations culturelles, artistiques et sportives organisées durant le Ramadhan. Le dispositif reposera sur des brigades fixes et mobiles déployées dans les différents lieux d'activités. Un accent particulier sera mis sur la régulation du trafic routier, notamment durant les heures de pointe et juste avant la rupture du jeûne, moment où le risque des accidents de la circulation est particulièrement élevé. La présence policière sera renforcée sur les grands axes et dans les quartiers à forte densité de circulation afin de fluidifier le trafic et prévenir les infractions. À l'occasion de ce mois sacré, la sûreté de la wilaya de Ghardaïa adresse ses meilleurs vœux aux citoyens et rappelle que des numéros d'urgence sont mis à leur disposition pour signaler tout incident ou anomalie : la ligne verte 1548 et le numéro d'assistance 17.

Aïssa Hadj Daoud

ZONES DE FORTE AFFLUENCE DURANT LE RAMADHAN

Dispositif sécuritaire renforcé dans la capitale

À l'occasion du mois sacré du Ramadhan, la sûreté de la wilaya d'Alger a mis en place un plan de sécurité spécial visant à assurer la protection des citoyens et de leurs biens. Ce dispositif, annoncé dans un communiqué, repose sur une série de mesures préventives et opérationnelles destinées à garantir un climat de tranquillité et de sérénité durant cette période sensible.

Afin de couvrir l'ensemble du territoire de compétence, un important renforcement des effectifs sera mis en place, notamment dans les zones à forte concentration, notamment, dans les marchés, mosquées, places et espaces publics, lieux de loisirs ainsi que les différentes gares de transport (routières, ferroviaires et tramway) qui feront l'objet d'une surveillance accrue.

Une attention particulière sera accordée aux abords des marchés, où l'afflux de citoyens en quête de provisions pour l'Iftar peut engendrer des désordres et des actes de délinquance. Les forces de l'ordre veilleront à prévenir tout acte de vol, de bousculade ou d'arnaque en multipliant les patrouilles et en sécurisant ces espaces stratégiques.

En parallèle, des brigades de police urbaine et de protection de l'environnement interviendront pour assainir les alentours des marchés et des espaces publics. Le commerce informel, les parkings anarchiques et les infractions liées à l'hygiène et à l'environnement feront l'objet d'un contrôle renforcé, avec des sanctions à la clé pour les contrevenants.

Par ailleurs, un dispositif spécifique sera déployé aux abords de Djamaâ El Djazaïr, la plus grande mosquée du pays, afin de garantir la sécurité des fidèles lors des prières, en particulier durant la prière des tarawih, qui attirent des milliers de croyants chaque soir.



Pour un ramadan en toute sérénité.

Les services opérationnels assureront, également, la sécurité des différentes manifestations culturelles, artistiques et sportives qui seront organisées dans leur territoire de compétence, et ce, à travers des brigades fixes, mobiles et pédestres, a souligné la même source. Outre les mesures de sécurité publique, la sûreté d'Alger met l'accent sur la régulation du trafic routier. Le mois du Ramadhan est souvent marqué par une recrudescence des accidents de la route, en raison de la précipitation des conducteurs à l'approche de l'heure de l'Iftar.

Pour y remédier, les unités de police renforceront leur présence sur les principaux axes routiers afin d'assurer une circulation fluide et d'éviter les embouteillages, notamment aux heures de pointe et dans les minutes précédant la rupture du jeûne.

Pour garantir un climat de sécurité optimal, la police judiciaire intensifiera ses actions de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes. Vols, agressions et autres délits susceptibles de troubler l'ordre public seront traqués avec fermeté à travers des opérations ciblées et des patrouilles régulières.

Enfin, les autorités encouragent la participation active des citoyens en les incitant à signaler toute infraction ou situation suspecte. À cet effet, plusieurs moyens de communication sont mis à leur disposition : le numéro vert 1548, le numéro de secours 17 et l'application mobile «Allo Chorta», permettent une intervention rapide et efficace des services concernés.

Avec ce dispositif renforcé, la sûreté de la wilaya d'Alger entend assurer un Ramadhan placé sous le signe de la sécurité et de la sérénité. Au-delà des mesures coercitives, l'accent est mis sur la sensibilisation et la coopération entre forces de l'ordre et citoyens, pour que ce mois de spiritualité et de partage se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Lynda Louifi

MÉDÉA

Un convoi humanitaire en route pour Gaza

DANS le cadre de l'élan de solidarité envers la population palestinienne de Gaza, quinze camions de gros tonnage, transportant une aide humanitaire, composée de denrées alimentaires, de couvertures, de médicaments et de matériel de soins, ont quitté, jeudi, la ville de Médéa. L'opération est supervisée par le Croissant-Rouge algérien (CRA). Le coup d'envoi de cette caravane humanitaire a été donné depuis le siège de la wilaya par le wali, Djillali Doumi, en présence du président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), et des représentants du bureau local du CRA. Les produits acheminés sont issus d'une collecte lancée à travers les mosquées du chef-lieu de wilaya.

Le président du bureau du CRA de Médéa, Mohamed Ibrahim Belhouari, a souligné que cette aide vise à «alléger les souffrances de la population gazaouie», confrontée à une crise humanitaire sans précédent. Il a précisé que la caravane est composée de produits d'urgence, notamment de matelas, de couvertures, de vivres et de produits pharmaceutiques, a ajouté le même responsable.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de «la campagne nationale de secours initiée par l'Algérie en faveur des Palestiniens de Gaza. Elle vient renforcer l'engagement constant du gouvernement et du peuple algérien en soutien à la cause palestinienne», a souligné la même source.

Le Syndicat des pharmaciens de Médéa a également pris part à cette opération en fournissant des médicaments, du matériel médical ainsi que des produits de soins destinés aux urgences, notamment pour le traitement des brûlures et des blessures graves, a fait savoir la même source.

Nabil B.

RENFORCEMENT DES SERVICES D'URGENCE DURANT LE RAMADHAN

Les instructions de Saïhi

LE MINISTRE de la Santé, Abdelhak Saïhi, a donné des instructions aux responsables du secteur de la santé des wilayas du pays pour renforcer le travail durant le mois de ramadan. Il a insisté sur l'importance de fixer les listes de permanence, notamment pour la période avant et après l'appel à la prière du Maghreb, durant laquelle les services des urgences reçoivent de nombreux cas, afin d'assurer la prise en charge des cas urgents au niveau des hôpitaux. Dans une allocution prononcée lors de sa réunion, mercredi dernier, par visioconférence avec les directeurs de la santé des wilayas et des établissements de santé, M. Saïhi a également invité les responsables du secteur de la santé au niveau des wilayas à «s'assurer impérativement de la disponibilité des médicaments au niveau des structures qui relèvent de leurs compétences».

Par ailleurs, le ministre a insisté sur la nécessité de verser les salaires des professionnels de la santé suivant la nouvelle grille, appelant les directeurs du secteur de la santé à «accorder une attention particulière à ce sujet, afin de verser ces salaires au début de mars, le premier ou le deuxième jour du mois de ramadan».

Lors de cette réunion, le directeur général de la prévention et de la promotion de la santé a présenté un exposé sur les mesures et dispositions prises en prévision du mois sacré. Ces mesures portent essentiellement sur les campagnes de sensibilisation et la nécessité de garantir les conditions sanitaires indispensables, notamment au niveau des espaces destinés aux opérations d'iftar collectif durant ce mois, et ce dans le but d'éviter les intoxications alimentaires.

Sihem Bounabi

RÉAGISSANT AUX MENACES ET ULTIMATUMS DE LA FRANCE

L'Algérie appliquera la réciprocité stricte

La France continue d'aggraver la crise avec l'Algérie. Les dernières provocations françaises contre l'Algérie et ses ressortissants ne passent pas et deviennent intolérables et contestables. Encore une fois, l'Algérie a réagi, avant-hier, à l'ultimatum et aux menaces proférées par la France, notamment par le biais de son Premier ministre, François Bayrou.



Une provocation intolérable.

Ce dernier a fixé un ultimatum de six semaines au-delà duquel Paris révisera, ou remettra en cause, l'ensemble des accords liés à l'immigration entre les deux pays. Sans les citer expressément, François Bayrou évoquait sans doute les deux principaux accords, celui de décembre 1968, que l'extrême droite veut abroger à tout prix, et le second concernant l'exemption réciproque de visas pour les porteurs de passeports diplomatiques.

Le ministère des Affaires étrangères a affirmé, dans le communiqué de jeudi dernier, soit au lendemain de la publication d'un premier communiqué sur cette affaire, que «l'Algérie rejette catégoriquement les ultimatums et les menaces», et que «de la même manière, elle appliquera une réciprocité stricte et immédiate à toutes les restrictions apportées aux mobilités entre l'Algérie et la France».

Le ministère a soutenu, à ce titre, que «toute remise en cause de l'accord de 1968, qui a été au demeurant vidé de toute sa substance, sera suivi de la part de l'Algérie d'une même remise en cause des autres accords et protocoles de même nature, sans préjudice d'autres mesures que ses intérêts nationaux lui dicteraient d'adopter». Dans ce communiqué, Alger accuse donc directement la partie française d'être responsable de cette escalade : «L'extrême droite française revancharde et haineuse aura réussi son pari», et «la relation algéro-française qu'elle a prise en otage aura été mise au service de basses œuvres politiciennes indignes d'elle». Dans ce sens, le ministère a expliqué que «dans la montée en cadence de l'escalade et des tensions que la partie française a imprimées à la relation entre l'Algérie et la France, l'Algérie n'a pris l'initiative d'aucune rupture et a laissé la partie française en assumer seule la responsabilité pleine et entière». «L'Algérie s'est astreinte au calme, à la mesure et à la retenue», a souligné le communiqué, affirmant que l'Algérie n'avait pour objectif que d'exercer ses droits et d'assumer ses devoirs vis-à-vis de ses ressortissants vivant en France». Sur ce point, le ministère soutient que «le droit français, les conventions bilatérales, le droit européen et le droit international sont tous du côté de l'Algérie, notamment en matière de protection consulaire de ses ressortissants».

Le ministère a soutenu, dans le même sens, que «les manquements constatés aux obligations nationales et internationales sont le fait de la partie française, comme en témoigne le recours abusif et arbitraire aux décisions administratives d'éloignement des ressortissants algériens, les privant de l'usage des voies de droit que leur garantit la législation française elle-même». Enfin, l'Algérie assure être «attentive à sa position internationale» et affirme «rester attachée à l'intégralité du corpus juridique régissant les mobilités entre l'Algérie et la France, sans sélectivité et sans détournement de ses vocations, telles qu'elles ont été identifiées conjointement par l'Algérie et la France».

Pour rappel, le mercredi 26 février, la France a décidé, de manière unilatérale, d'imposer des restrictions sur les visas aux détenteurs de passeports diplomatiques algériens, pourtant réglementés par un accord bilatéral signé en 2013. L'Algérie avait alors affirmé que ces mesures étaient de nul effet sur le pays et qu'elle ne céderait pas, mettant en garde que «toute mesure attentatoire à ses intérêts ferait l'objet de mesures réciproques, strictes et immédiates».

Mohamed K.

Une réunion du Haut Conseil de sécurité en pleine crise avec la France

LE PRÉSIDENT de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, jeudi, une réunion du Haut Conseil de sécurité, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République. «Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé, ce jour (jeudi, ndlr), une réunion du Haut Conseil de sécurité», lit-on dans le communiqué. Cette réunion intervient dans un contexte marqué par une escalade de la tension entre l'Algérie et la France qui a décidé, de manière unilatérale, d'imposer des restrictions de circulation sur son territoire aux détenteurs de passeports diplomatiques algériens, en contradiction totale avec la mesure réglementée par un accord bilatéral signé en 2013 entre les deux parties.

M. B.

La classe politique algérienne condamne l'attitude de Paris

LA RÉACTION ne s'est pas fait attendre. La classe politique fait bloc face aux récentes provocations de la France envers l'Algérie. Plusieurs partis ont condamné ce qu'ils considèrent comme une offensive médiatique et politique injustifiée de Paris à l'égard d'Alger, dénonçant des mesures restrictives de circulation visant les Algériens et une volonté de pression sur les choix souverains du pays.

Le Front de libération nationale (FLN) a vivement réagi, dénonçant une «campagne hostile et des décisions arbitraires» qui, selon lui, s'inscrivent dans une politique de confrontation entretenue par des cercles influencés par des nostalgies coloniales.

Dans un communiqué publié hier, le FLN s'est insurgé contre «des mesures discriminatoires», notamment les nouvelles restrictions imposées aux Algériens détenteurs de documents de voyage spéciaux leur permettant d'entrer en France sans visa. Le parti considère ces décisions comme «une violation flagrante des accords bilatéraux» et «un nouvel épisode de l'escalade française contre l'Algérie». Le FLN accuse la France de se laisser entraîner par «une extrême droite revancharde et des lobbies qui n'ont jamais accepté la souveraineté pleine et entière de l'Algérie». Il avertit que «l'ère des diktats est révolue» et que l'Algérie, forte de son unité nationale et de sa diplomatie indépendante, ne cédera à aucune pression étrangère.

«La France et ses dirigeants doivent comprendre que le colonialisme appartient au passé et que les relations entre les deux pays ne sont plus dictées par un quelconque ministre français», souligne encore le FLN, précisant que l'Algérie n'acceptera que des relations fondées sur «le respect mutuel et les intérêts communs».

Le président du mouvement El-Binaa El Watani, Abdelkader Bengrina, a lui aussi réagi avec fermeté. Dans un communiqué, il a exprimé son soutien total à la diplomatie algérienne face à ce qu'il qualifie de «prises de position unilatérales et de chantages répétés exercés par Paris». «L'Algérie fait face à une offensive médiatique et politique sans précédent, visant à influer sur ses choix souverains et ses positions en faveur des causes justes», a déclaré M. Bengrina. Il estime que cette attitude nuit en premier lieu aux intérêts du peuple français, dont les opportunités économiques en Algérie se réduisent en raison des décisions de leur gouvernement, influencé par l'extrême droite.

Le leader du mouvement El-Bina a également mis en garde contre les atteintes aux droits des Algériens établis en France et les violations des accords bilatéraux garantissant leurs intérêts. Il a appelé l'ensemble des forces politiques et sociales algériennes à renforcer le front interne pour défendre les intérêts vitaux du pays face à ces «manœuvres politiques inacceptables».

De son côté, le Front El-Moustakbal a dénoncé «les provocations répétées de certains milieux français», rejetant toute tentative d'atteinte à la dignité des Algériens à l'étranger. Le parti s'insurge contre «des manœuvres politiciennes visant à instrumentaliser l'Algérie à des fins électorales en France» et fustige «une approche teintée d'arrogance qui méconnaît la réalité d'une Algérie souveraine, forte et déterminée».

Tout en saluant «la fermeté et la responsabilité» de la diplomatie algérienne, qui refuse de céder aux provocations, le parti a réaffirmé son soutien aux mesures de réciprocité que pourrait prendre l'Algérie face à ces restrictions jugées injustes.

«L'Algérie d'aujourd'hui ne peut être l'otage d'un chantage politique ou de calculs électoraux à Paris», insiste le communiqué du Front El-Moustakbal.

L'Observatoire national de la société civile (ONSC) a dénoncé «une escalade injustifiée» et une «posture hostile» de la part de Paris. «La France continue d'adopter une posture condescendante à l'égard de l'Algérie, en essayant de lui imposer des restrictions inacceptables. Ces décisions arbitraires ne font que renforcer la conviction des Algériens que leur pays ne doit plus tolérer aucune ingérence», a déclaré un communiqué de l'ONSC.

Meriem Djouder

BOURSE D'ALGER

740 milliards de dinars de capitalisation en 2025

LA BOURSE d'Alger connaît une croissance significative, avec une valeur boursière qui a bondi de 68 milliards DA en 2023 à 520 milliards DA en 2024. Les prévisions indiquent que cette valeur atteindra 740 milliards DA en 2025, notamment grâce à l'introduction en bourse de la Banque de Développement Local (BDL).

Selon la déclaration du président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), Youcef Bouzenada, jeudi à Oran, que la valeur de la Bourse d'Alger devra atteindre 740 milliards DA en 2025, notamment avec l'entrée en bourse de la Banque de Développement Local (BDL).

M. Bouzenada a souligné, lors d'une conférence de presse en marge de la journée d'information nationale organisée par la COSOB, en collaboration avec la wilaya d'Oran, que la valeur boursière de la Bourse d'Alger a connu une forte hausse, en 2024, passant de 68 milliards DA en 2023 à 520 milliards DA, soit une augmentation de 700%.

Il a ajouté que la Bourse poursuivra cette trajectoire ascendante, cette année, atteignant une valeur de 740 milliards DA en 2025, dès l'entrée en bourse de la Banque de Développement Local, qui a récemment achevé sa période d'introduction, a indiqué le même responsable.

La COSOB vise également, pour l'année en cours, l'introduction en bourse d'au moins deux à trois entreprises privées, selon M. Bouzenada, précisant que de nombreuses demandes ont été reçues de la part de petites et moyennes entreprises (PME) souhaitant entrer en bourse. «Les dossiers de ces entreprises activant dans le secteur industriel sont en cours d'étude», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, M. Bouzenada a indiqué que la société Tosyali Algérie, spécialisée dans la production de fer et d'acier, a déposé une demande pour l'émission d'une obligation d'une valeur de 15 milliards DA sur la Bourse d'Alger.

De son côté, le wali d'Oran Samir Chibani a souligné que le financement des investissements des entreprises par la bourse représente une alternative efficace au financement bancaire, car il permet aux entreprises de bénéficier de diverses mesures, facilitations et incitations fiscales.

Au cours de cette journée d'information, la Commission d'organisation et de surveillance des opérations boursières a accordé son agrément final à la plateforme Yinvesti de financement participatif. Cette plateforme agira comme une bourse électronique, permettant à toutes les petites entreprises, startups et porteurs de projets innovants d'obtenir des financements par le biais du financement participatif, pouvant atteindre jusqu'à 20 millions de DA par an, selon Kheireddine Boulefaa, Président du Conseil d'administration de la startup Yinvesti.

Des conférences ont également été organisées, au cours de cette rencontre, sur le financement via la bourse, les avantages, les opportunités, les conditions et les mécanismes, ainsi que sur le «capital-risque : un levier pour le financement des PME», et d'autres sujets.

R. B.

PROJET ALGÉRO-ITALIEN DE PRODUCTION AGRICOLE À TIMIMOUN

Un pas de plus vers la sécurité alimentaire

L'Algérie a franchi une étape importante dans sa quête de sécurité alimentaire en accordant un contrat de concession, dans le sud du pays, à la société italienne Bonifiche Ferraresi (BF). Ce projet est d'une valeur de 420 millions de dollars et s'étendra sur une superficie de 36 000 hectares. Il concerne la production de céréales, de légumineuses et de pâtes alimentaires.



Une étape importante.

Le contrat de concession a été octroyé, jeudi dernier, à la société italienne Bonifiche Ferraresi (BF) par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, visant la réalisation d'un projet intégré de production de céréales, de légumineuses et de pâtes alimentaires dans la wilaya de Timimoun.

Ce contrat a été remis par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, au président du conseil d'administration de «BF El-Djazair», Mustapha Houari, et ce lors d'une cérémonie organisée au siège du ministère. A l'issue de la cérémonie, M. Cherfa a déclaré à la presse que l'octroi du contrat de concession, d'une durée de 40 ans renouvelable, traduit l'engagement de l'Etat à soutenir l'investissement agricole, soulignant que la réalisation de ce projet avance dans de «très bonnes conditions». Le projet est entré dans la phase de mise en œuvre effective, après l'entame par la société BF de l'installation du chantier, le forage de puits et le montage des équipements de mise en valeur et d'irrigation à pivot central, a précisé le ministre, ajoutant que l'emblavement débutera à la saison labours-semailles. Le projet a connu un bon départ et devrait connaître une forte impulsion en avril prochain, avec le début de l'emblavement en légumes secs, a-t-il ajouté. De son côté, M. Houari a qualifié l'obtention, par la société BF, d'un contrat de concession de «moment historique et stratégique», reflétant la solidité des relations algéro-italiennes. Il a fait savoir que le conseil d'administration de la société se réunira le 11 mars prochain pour examiner les moyens permettant d'accélérer la cadence de réalisation du projet. S'étendant sur une superficie de 36 000 hectares dans la wilaya de Timimoun, ce projet est destiné à la production de blé, de lentilles, de haricots secs et de pois chiches, ainsi qu'à la culture des oléagineux comme le soja. Il prévoit également la construction d'unités de transformation pour la fabrication de pâtes alimentaires, de silos de stockage ainsi que d'autres structures vitales. Ce projet, d'une valeur totale de 420 millions de dollars, contribuera au renforcement de la production nationale de céréales et de légumes secs, à l'augmentation des exportations hors hydrocarbures à travers l'exportation des pâtes alimentaires, mais aussi à la création de plus de 6 700 emplois. Il est le fruit d'un partenariat entre le Groupe italien BF et l'Etat algérien, représenté par le Fonds national d'investissement (FNI), dans le cadre d'un accord-cadre paraphé en juillet 2024.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts nationaux visant à renforcer la sécurité alimentaire, à travers la mise en œuvre du Plan national de développement des cultures stratégiques (céréales, légumineuses, plantes sucrières et oléagineuses, graines et lait).

Rim Boukhari

ROUTE TINDOUF – ZOUÉRATE

Rekhroukh insiste sur le respect des délais

LE MINISTRE des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh a appelé les sociétés chargées de la réalisation de la route Tindouf-Zouérate, à l'impératif de doter les chantiers avec les moyens matériels et humains nécessaires en vue de livrer ce projet dans les délais impartis et de respecter les normes de qualité requises, a indiqué un communiqué du ministère.

Le ministre s'exprimait lors des travaux de la 2e session de la Commission mixte algéro-mauritanienne de suivi du projet de réalisation de la route Tindouf-Zouérate, qu'il a coprésidée, jeudi à Nouakchott, avec le ministre mauritanien de l'Equipement et des Transports, Ely Ould El Veirik. Intervenant à cette occasion, il a affirmé que «notre objectif commun aujourd'hui, à travers la tenue de la deuxième session de la Commission mixte algéro-mauritanienne de suivi de la réalisation de la route Tindouf-Zouérate, est de parachever ce projet avec une volonté fondée sur des perspectives prometteuses pour le développement régional, afin que ce projet soit une voie pour renforcer la coopération entre les deux pays à tous les niveaux». La réalisation de la route Tindouf-Zouérate se veut un projet intégré ouvrant de nouvelle perspectives prometteuses en vue de renforcer la coopération et de promouvoir le partenariat bilatéral dans d'autres secteurs vitaux dont la santé, le commerce, la formation professionnelle et l'information, et ce à travers le lancement de concertations entre les deux pays pour la réalisation d'une polyclinique spécialisée dans les maladies pulmonaires dans la ville de Zouérate, d'un centre de formation professionnelle dans la ville de Kiffa, ainsi que d'une maison de la presse et d'un centre pour la commercialisation des produits algériens à Nouakchott, a-t-il fait savoir.

L'inauguration des deux postes frontaliers ainsi que la réalisation d'une zone franche, connexes au projet de la route Tindouf-Zouérate, ne sont pas seulement «une simple réalisation matérielle», mais constituent aussi un des piliers de l'avenir commun de l'Algérie et de la Mauritanie, intervenant en phase avec les aspirations des deux peuples frères et dans le cadre de la vision prospective des dirigeants des deux pays à court et à moyen termes, visant à insuffler un nouvel élan aux liens de coopération conjointe, à même de donner une forte impulsion à la dynamique économique et commerciale entre l'Algérie et la Mauritanie, selon le ministre.

L'objectif de la réalisation d'infrastructures modernes au niveau des deux postes frontaliers n'est pas uniquement de faciliter la circulation des personnes et des marchandises, mais également de renforcer les liens commerciaux et d'attirer l'investissement, et partant stimuler le développement économique des deux pays, a-t-il ajouté.

La 2e session de la Commission mixte algéro-mauritanienne du suivi de la réalisation de la route Tindouf-Zouérate, intervient en exécution des conclusions de la première session de ladite commission, tenue du 11 au 16 décembre 2022 à Alger, lors de laquelle la feuille de route relative aux phases d'études et de réalisation a été établie, suivie du lancement des études techniques de la route d'une longueur de 840 km, après le parachèvement de toutes les mesures administratives et douanières et l'obtention des différentes autorisations des deux parties.

Une visite sur le terrain de la mission mixte algéro-mauritanienne a été organisée le long du tracé de la route, du 31 mai au 7 juin 2023, afin de procéder à l'inspection conjointe du tracé convenu entre les deux parties et de coordonner avec les autorités locales le long de la route.

S. N.

CHIRURGIE INTERVENTIONNELLE CÉRÉBRO-VASCULAIRE

Avenant de convention avec trois cliniques privées

L'élargissement de la couverture médicale aux interventions de neurochirurgie vasculaire, à travers la signature d'un avenant avec des cliniques privées, a pour principal objectif d'alléger le fardeau financier des patients tout en leur garantissant des soins spécialisés de haute qualité. C'est ce qu'a indiqué, jeudi dernier, Abdelhak Saïhi, ministre de la Santé.

Le ministre a précisé que, dans la cadre de la signature de cet avenant, seront prises en charge les interventions liées aux maladies cérébro-vasculaires, notamment la chirurgie des anévrismes cérébraux et des malformations artério-veineuses.
L'avenant d'une convention sur l'introduction des actes de chirurgie interventionnelle cérébro-vasculaire a été signé, à Alger, entre la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) et les cliniques privées de chirurgie cardiovasculaire conventionnées, à savoir la clinique du martyr Mahmoudi de Tizi Ouzou, la clinique Akhrouf de Bordj Bou Arréridj, la clinique Fatima-Azhar et la clinique Echifa à Alger. Cet avenant permettra ainsi aux assurés sociaux et à leurs ayants droit de bénéficier de soins spécialisés au niveau du territoire national. La cérémonie de signature a été présidée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, et le ministre de la Santé, Abdelhak Saïhi, à l'occasion de la Journée nationale de prise en charge des maladies vasculaires du cerveau central et périphérique.



Garantir des soins spécialisés de grande qualité.

A cette occasion, M. Saïhi a tenu à souligner que l'Algérie avait réalisé, au cours des dernières années, de grandes avancées en matière d'amélioration des prestations de la santé publique, laquelle a connu plusieurs réformes, tant au niveau des structures sanitaires publiques que privées.
Il a également mis en avant l'importance de la coopération intersectorielle dans le domaine de la santé, dans le cadre de la stratégie nationale visant à promouvoir et à développer le système sanitaire du pays. Cette dynamique repose notamment sur la mise en place de nouveaux mécanismes de financement à travers des relations contractuelles entre la sécurité sociale et les établissements de santé, qu'ils soient publics ou privés, «le secteur privé étant un complément essentiel au service public», a-t-il affirmé.
M. Saïhi a aussi relevé le rôle central de la CNAS, qui bénéficie d'une expertise avérée dans le domaine de la santé. Cette collaboration, menée dans le cadre des travaux de la commission mixte réunissant les cadres du ministère de la Santé et ceux du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, a permis l'élaboration de plusieurs conventions de prise en charge médicale dans différentes spécialités. Pour sa part, le ministre du Travail a indiqué que «cet accord permettra à l'assuré social et à ses ayants droits atteints de pathologies cardiovasculaires de bénéficier du traitement, et ce en appui aux prestations sanitaires fournies par les établissements publics de santé».
Il a ajouté que le ministère œuvre au renforcement du partenariat avec le secteur privé de la santé, en vue d'étendre la prise en charge des pathologies compliquées dans le cadre du conventionnement, tout en s'engageant à promouvoir le conventionnement avec les cliniques privées nationales. Il a fait savoir que cette démarche se traduit sur le terrain par l'introduction de nouveaux actes médicaux, à même de réduire le nombre de cas nécessitant un transfert à l'étranger, qui était de six l'an dernier, à cinq types de pathologie seulement.
M. Bentaleb a, à cette occasion, annoncé le lancement de la version actualisée du portail électronique de conventionnement, reposant sur les techniques de l'intelligence artificielle (IA), en vue de renforcer la transparence et d'améliorer les prestations médicales.

Sihem Bounabi

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'OMS salue le leadership de l'Algérie en Afrique

LE REPRÉSENTANT de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en Algérie, Phanuel Habimana, a salué la capacité du pays à couvrir localement ses besoins en médicaments, positionnant ainsi l'Algérie parmi les nations les mieux équipées en la matière. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère.
M. Habimana a affirmé que «l'Algérie occupe une place stratégique en matière d'industrie pharmaceutique, ce qui lui permet de se hisser en tête des pays africains capables de couvrir leurs besoins en médicaments», lors de l'audience accordée, jeudi dernier, par le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouacim Kouidri, au siège du ministère.
A cette occasion, le représentant de l'OMS, à la tête d'une importante délégation, n'a pas tari d'éloges sur la capacité de l'Algérie à répondre localement aux besoins en médicaments.
Au cours de la rencontre, les responsables ont examiné en détail les moyens et les capacités de production de l'Algérie, ainsi que le système d'enregistrement des médicaments. Ces discussions ont mis en lumière une infrastructure industrielle moderne et robuste, essentielle pour garantir la qualité des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux. L'efficacité de ce système contribue à la compétitivité du secteur sur le plan régional mais aussi international, renforçant ainsi la sécurité sanitaire du pays.
Dans l'objectif de pérenniser ce dynamisme, Phanuel Habimana a insisté sur la nécessité de relancer le projet de collaboration entre l'OMS et l'Agence nationale des produits pharmaceutiques. Ce partenariat ambitionne de soutenir l'innovation, faciliter le transfert de technologies et stimuler les exportations algériennes. Par ailleurs, il a adressé une invitation spéciale à l'Algérie pour participer au Forum mondial de l'OMS dédié aux pays producteurs de produits pharmaceutiques, soulignant que cela représente une opportunité stratégique pour échanger avec des leaders mondiaux et valoriser l'expertise nationale. Le ministre a, pour sa part, exprimé son optimisme quant au développement du secteur.
Il a déclaré qu'»avant la fin de l'année, nous procéderons à la production de matières premières pour la fabrication de médicaments anticancéreux», soulignant que «les portes du partenariat et de l'investissement dans l'industrie pharmaceutique demeurent ouvertes en Algérie».
Il a ainsi illustré la vision ambitieuse du gouvernement, qui entend diversifier et renforcer la production locale, non seulement pour répondre aux besoins internes mais aussi pour conquérir de nouveaux marchés à l'international.
Il convient de noter qu'avec le soutien des plus hautes autorités du pays, des investissements ciblés ont permis de moderniser les infrastructures de production et de développer des technologies de pointe dans le secteur.
Le développement de l'industrie pharmaceutique constitue également un levier important pour l'économie nationale. En renforçant la production locale de médicaments, l'Algérie a réussi à réduire sa dépendance aux importations, améliorer sa sécurité sanitaire et créer des emplois qualifiés dans un secteur à forte valeur ajoutée. Ce succès contribue également à une meilleure accessibilité aux soins pour la population, en assurant la disponibilité de produits de qualité et en renforçant le système de santé national.
La stratégie nationale, en plus de renforcer l'autonomie dans le domaine des besoins locaux pharmaceutiques, aspire également à stimuler les exportations vers d'autres pays africains.

S. B.

CHU DE TIZI OUZOU

L'évolution de la médecine légale en débat

LE DÉVELOPPEMENT de la médecine légale était au centre d'une journée d'étude organisée, jeudi dernier, par le CHU Nedir Mohamed, de Tizi Ouzou, dont les travaux se sont déroulés dans l'amphithéâtre de l'établissement.
D'éminents spécialistes du domaine ont présenté, chacun dans son domaine d'expertise, une thématique relative à cette discipline cruciale.
Après l'ouverture de la séance, marquée par des allocutions du Pr R. Belhadj, président de l'Académie algérienne du développement des sciences médico-légales (AADSML), ainsi que des représentants des ministères de la Santé et de la Justice, l'importance de cette science, qui relie ces deux secteurs par son impact spécifique et direct, a été mise en exergue.
Le Pr R. Belhadj est ensuite revenu à la tribune pour présenter sa thématique intitulée «Histoire de la médecine légale en Algérie : réalité et perspectives». Il a retracé l'évolution de la discipline en Algérie et ses perspectives d'avenir, en mettant l'accent sur l'intégration des nouvelles technologies, notamment le numérique, qui s'impose comme un défi incontournable pour les professionnels du secteur.
De son côté, le Pr Si Hadj Mohand, du service de médecine légale du CHU de Tizi Ouzou, a présenté une communication sur «Le service de médecine légale du CHU de Tizi Ouzou : état des lieux et perspectives». Il a indiqué que son service travaille activement avec les parties concernées pour informatiser le traitement des dossiers en corrélation avec cette spécialité médicale.
Il a souligné l'efficacité du service dans l'exécution de ses missions, indiquant que plusieurs affaires judiciaires ont été élucidées grâce à l'expertise médico-légale.
Concernant le ratio des médecins légistes, il a précisé au Jeune Indépendant qu'il est de 0,01 médecin légiste pour 1 000 habitants au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou.
Le Pr Djamel Azzouz a, quant à lui, développé une thématique intitulée «Numérisation du service de médecine légale du CHU Mustapha : une nécessité incontournable». Il a souligné que la digitalisation du service permettrait aux médecins d'accéder plus rapidement et efficacement aux données des dossiers traités.
Toutefois, il a alerté sur les risques liés à la cybersécurité, révélant que, durant le seul mois de février, le système a subi une dizaine d'attaques informatiques par seconde de la part de hackers. Heureusement, grâce à l'intervention des experts en cybersécurité du CHU Mustapha, ces tentatives ont toutes été déjouées.
Le Pr Azzouz a insisté sur l'importance de la numérisation du système d'information hospitalier (SIH), tout en recommandant une sécurisation optimale des données médico-légales, notamment par leur centralisation.
Enfin, d'autres interventions, en lien direct avec la thématique principale, ont également été présentées lors de cette journée d'étude, enrichissant les débats et perspectives sur l'avenir de la médecine légale en Algérie.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine

L'UE et l'OTAN continuent d'agiter l'Ours et veulent toujours des troupes en Ukraine

Le premier ministre britannique Kier Starmer entend présenter ce plan à Donald Trump, en le dissimulant derrière la « volonté de déployer des troupes britanniques pour garantir la sécurité d'une Ukraine libre, souveraine et démocratique ». Toutefois, Moscou ayant clairement indiqué qu'elle ne tolérerait aucune force d'occupation de l'OTAN, cette proposition n'a aucun sens - à moins que Starmer ne fasse tout ce qui est en son pouvoir pour saboter un véritable accord de paix, comme Boris Johnson l'a fait en 2022.



Alors que la non-pertinence stratégique de l'Union européenne moribonde devient plus évidente chaque jour qui passe, le bloc en difficulté cherche désespérément à rester pertinent, en se faisant passer pour une « grande puissance ». Cela amuse plutôt la Russie, la Chine et maintenant même les États-Unis sous Donald Trump. Ces trois superpuissances se rendent compte que la place de l'Europe dans la constellation géopolitique des puissances mondiales est celle d'un acteur de second rang hautement dysfonctionnel ayant peu d'influence réelle sur quoi que ce soit (y compris sur son propre destin).

Plusieurs pays d'Europe de l'Est (notamment la Hongrie et la Slovaquie) refusent de se plier au diktat de la dictature bureaucratique de Bruxelles et choisissent de s'aligner sur la nouvelle administration Trump. Ainsi, il est assez clair que l'UE ne peut même pas contrôler ses membres d'Europe de l'Est, qui n'ont jamais été destinés à être plus que des (néo)colonies de deuxième, voire de troisième classe.

La seule puissance régionale en dehors du bloc en difficulté qui la soutient est le Royaume-Uni, russophobe de manière endémique (et pathologique). Londres est terrifiée à l'idée de voir Moscou reprendre des positions fortes en Europe, et veut donc s'assurer que le conflit ukrainien orchestré par l'OTAN se poursuive aussi longtemps que possible. Elle a fait la même chose en ex-Yougoslavie, en Irak, en Afghanistan et ailleurs dans le monde, y compris en Ukraine même avant 2014.

L'ancienne superpuissance coloniale a toujours été convaincue que les guerres entre tellurocraties étaient indispensables à la survie des thalassocraties. C'est la raison pour laquelle elle a investi une grande partie de son pouvoir de projection pour pousser des pays comme l'Allemagne contre la Russie, y compris pendant les deux guerres mondiales. Le concept reste inchangé à ce jour, ce qui explique l'obsession du Royaume-Uni pour la Russie.

Depuis la (première) guerre froide, ce cadre a été imposé au reste de l'OTAN en Europe (et plus tard à l'UE elle-même). Bien qu'elle ait quitté le bloc en 2020, Londres continue de jouer un rôle majeur dans l'élaboration de sa politique étrangère, en particulier à l'égard de Moscou.

Depuis le Brexit, Paris craint de se retrouver en position de partenaire de second rang, car elle comptait auparavant sur l'alliance anglo-française pour contrer la puissance économique de Berlin.

Ainsi, les deux puissances d'Europe occidentale ont utilisé le conflit ukrainien orchestré par l'OTAN pour réduire la domination de l'Allemagne dans l'UE tout en espérant infliger des dommages à la Russie. Le projet néonazi dans l'Ukraine occupée par l'Occident était l'un des outils utiles pour atteindre ces deux objectifs, principalement en brisant toute forme de liens économiques plus étroits entre le Kremlin et Berlin. Cela a permis d'atteindre l'objectif de désindustrialisation de cette dernière.

Cependant, avec l'effondrement du régime de Kiev dû à une combinaison de facteurs tels que la puissance croissante de la Russie et la nouvelle administration Trump, l'UE/l'OTAN tente de sauver cette carcasse géopolitique en s'impliquant directement. Les enjeux ne pourraient être plus élevés, car l'ensemble de l'architecture de sécurité en Europe semble changer aussi rapidement qu'en 1991 (si ce n'est plus). C'est pourquoi les Européens, pathétiquement impuissants, se renvoient la patate chaude dans l'espoir de trouver quelqu'un d'assez « courageux » (c'est-à-dire stupide) pour faire un acte de foi et s'impliquer directement en Ukraine. Le président français Emmanuel Macron a récemment proposé d'envoyer 200 000 « soldats de la paix », mais ce chiffre a dû être ramené à 30 000 seulement, les armées européennes ayant du mal à recruter. Cependant, il semble que même cela soit trop, d'autant plus que la Russie a clairement fait savoir ce qu'il adviendrait d'eux. En effet, plusieurs hauts responsables russes ont déclaré que l'opération militaire spéciale (SMO en anglais) se poursuivrait malgré tout et que toute force officielle de l'UE/OTAN assez stupide pour pénétrer en Ukraine serait rapidement traitée, réitérant ainsi l'avertissement lancé par le président Poutine dès le début de cette opération : quiconque pense pouvoir s'impliquer directement sera confronté à des conséquences qu'il n'a jamais connues auparavant.

Il est évident que la question de l'Ukraine est une question de vie ou de mort pour la Russie. Pourtant, l'UE et l'OTAN ne cessent de chercher à connaître les réactions de Moscou. Consciente que ses chances face à l'avancée de l'armée russe sont minces, voire nulles, Bruxelles continue d'essayer d'impliquer les États-Unis. Cependant, cela intervient à un moment où la nouvelle administration Trump cherche à réduire la présence des troupes en Europe, tout en essayant d'apaiser les tensions avec le Kremlin pour pouvoir se concentrer sur la région Asie-Pacifique.

Cherchant désespérément à récupérer les miettes, l'UE/OTAN propose que les États-Unis fournissent « un soutien technique, logistique et en armement au lieu de bottes américaines sur le terrain ». L'UE/OTAN deviendrait ainsi « la prochaine Ukraine ». Ce « punching-ball » stratégique se fracasserait alors à plusieurs reprises sur la « ligne d'acier » russe, tout comme l'a fait la junte néo-nazie. Et qui est le principal partisan de ce plan en Europe ? Oui, vous l'avez deviné : le Royaume-Uni.

Son premier ministre, Kier Starmer, cherche à présenter le plan à Donald Trump, en le masquant sous la « disposition à déployer des troupes britanniques comme garantie de sécurité pour une Ukraine libre, souveraine et démocratique ». Toutefois, Moscou ayant clairement indiqué qu'elle ne tolérerait aucune force d'occupation de l'OTAN, cette proposition n'a aucun sens – à moins que Starmer ne fasse tout ce qui est en son pouvoir pour saboter un véritable accord de paix, comme Boris Johnson l'a fait en 2022.

En d'autres mots, il est tout à fait clair que les thalassocraties mondiales tentent toujours de provoquer une guerre continentale majeure qui dévasterait les tellurocraties et les laisserait au sommet, comme après les deux guerres mondiales. Le rôle critique de la Russie dans la formation du monde multipolaire en fournissant un parapluie de sécurité inégalé au nouveau bloc géopolitique émergent n'échappe pas non plus au Royaume-Uni et aux États-Unis. En entraînant le Kremlin dans une nouvelle guerre majeure en Europe, ils cherchent à garantir le ralentissement (voire l'arrêt) de ce processus.

On ne saurait trop insister sur les conséquences désastreuses que cela pourrait avoir sur la sécurité mondiale. Même si une telle confrontation reste conventionnelle, elle ferait passer le conflit ukrainien orchestré par l'OTAN pour une escarmouche sans effusion de sang. Avec des dizaines de millions de morts, de blessés et de déplacés, des économies dévastées et des sociétés ruinées, l'Europe serait prête de nouveau pour une vassalisation.

Drago Bosnic

COMPLICITÉ DE CRIME DE GUERRE À GAZA

Une ONG demande à la CPI d'enquêter sur Joe Biden

L'organisation américaine Democracy Now for the Arab World (DAWN) a annoncé avoir saisi la CPI afin d'ouvrir une enquête sur plusieurs responsables américains dont Joe Biden, Antony Blinken et Lloyd Austin pour «complicité» dans les «crimes d'Israël» à Gaza.



La guerre de Gaza va suivre Joe Biden. Lors d'une conférence de presse tenue à La Haye le 24 février, une ONG de défense des droits humains a annoncé avoir saisi le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) afin d'ouvrir une enquête sur la «complicité» de responsables américains dans les «crimes d'Israël» à Gaza. L'organisation américaine Democracy Now for the Arab World (DAWN), en collaboration avec l'ONG palestinienne Al Haq, met en cause l'ancien président des États-Unis, Joe Biden, ainsi que son ex-secrétaire d'État Antony Blinken, l'ancien ministre de la Défense Lloyd Austin et plusieurs hauts responsables. Ils sont accusés d'avoir «aidé et encouragé» des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, pour lesquels le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahou et son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant font déjà l'objet de poursuites devant la CPI. L'ONG va plus loin en évoquant également des accusations de génocide. 17,9 milliards de dollars d'aide militaire Selon un communiqué de presse, la soumission du groupe à la CPI expose ce qu'elle décrit comme «un schéma de décisions délibérées et intentionnelles de ces responsables pour fournir un soutien militaire, politique et public facilitant les crimes israéliens à Gaza», y compris «au moins 17,9 milliards de dollars de transferts d'armes, de partage de renseignements, d'assistance au ciblage, de protection diplomatique et d'approbation officielle des crimes israéliens, malgré la connaissance de la façon dont un tel soutien avait permis et permettrait substantiellement de graves abus». Sarah Leah Whitson, directrice exécutive de Dawn, a déclaré : «Non seulement Biden, Blinken et Austin ont ignoré et justifié les preuves accablantes des crimes grotesques et délibérés d'Israël, annulant les recommandations de leur propre personnel de stopper les transferts d'armes à Israël, mais ils ont redoublé d'efforts en fournissant à Israël un soutien militaire et politique inconditionnel pour s'assurer qu'il puisse perpétrer ses atrocités». Le communiqué souligne également le soutien politique que les États-Unis ont fourni à Israël en opposant leur veto à plusieurs résolutions de cessez-le-feu au Conseil de sécurité de l'ONU.

R. I.

LE SECRÉTAIRE AMÉRICAIN AU TRÉSOR :

«Zelensky signera l'accord de Trump sur les terres rares sans plus de négociations»

L'ACCORD ENTRE l'Ukraine et les États-Unis sur l'extraction de minéraux est prêt à être signé et a été approuvé par le gouvernement ukrainien, a déclaré le secrétaire américain au Trésor, Scott Bessent, à Fox News. Les parties devraient le signer le 28 février. L'accord entre l'Ukraine et les États-Unis sur l'exploitation minière a été approuvé, a déclaré le secrétaire américain au Trésor, Scott Bessent, lors d'une interview accordée à la chaîne américaine Fox News. Selon lui, l'accord sera signé à Washington. «Je suis sûr que Zelensky et Trump auront une large discussion, mais en ce qui concerne l'accord lui-même, il est complètement fixé sur le papier et approuvé par le gouvernement ukrainien», a indiqué le secrétaire américain au Trésor. Scott Bessent a précisé que l'accord réglementera les modalités d'extraction et de transport des minéraux des terres rares, du pétrole et du gaz, ainsi que le développement des infrastructures en Ukraine. L'accord devrait être signé le 28 février, comme l'a préalablement confirmé Donald Trump. L'agence de presse américaine Bloomberg, citant le projet d'accord sur les minéraux des terres rares, a rapporté le 27 février que cet accord ne prévoit pas de garanties de sécurité claires pour l'Ukraine. Il évoque plutôt un «partenariat solide» entre les États-Unis et l'Ukraine, fondé sur leurs liens économiques. Longues négociations sur l'accord Volodymyr Zelensky a proposé d'offrir à l'Occident un accès aux ressources naturelles ukrainiennes dans son «plan de victoire», officiellement présenté en octobre 2024. Ces ressources comprennent des minéraux cruciaux tels que l'uranium, le titane, le lithium, le graphite et d'autres ressources d'une grande valeur stratégique. Initialement, l'accord imposait des obligations strictes à Kiev : la partie ukrainienne devait verser à un fonds 50 % des recettes provenant de la vente des ressources naturelles, au moins jusqu'à ce que le montant de ces investissements atteigne 500 milliards de dollars. Le 12 février, lors de la visite de Scott Bessent en Ukraine pour signer la première mouture de l'accord, Volodymyr Zelensky s'en est retiré. Peu après, le 19 février, Donald Trump, a indiqué que Volodymyr Zelensky a manqué une réunion avec le secrétaire américain au Trésor Scott Bessent sur les métaux des terres rares car il «dormait». Lors de la Conférence de Munich sur la sécurité, la partie ukrainienne a de nouveau refusé de signer cet accord. Après les discussions entre les délégations russe et américaine le 18 février en Arabie Saoudite, Donald Trump a qualifié Volodymyr Zelensky de «dictateur sans élection» qui aurait convaincu Washington de dépenser 350 milliards de dollars pour une guerre qui «ne pouvait pas être gagnée et qui n'aurait jamais dû commencer». La porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, Maria Zakharova, a rappelé le 14 février à Zelensky que le transfert de métaux des terres rares ukrainiens aux États-Unis était contraire à la constitution ukrainienne, dont une clause stipule que les ressources naturelles sont la propriété du peuple ukrainien.

R. I.

DISSOLUTION DU PKK

Les conséquences régionales

L'ANNONCE d'Abdullah Ocalan est lourde de conséquences à l'échelle régionale. La dissolution du PKK risque d'impacter l'avenir des groupes kurdes dans la région, à commencer par celui des Forces démocratiques syriennes (FDS) qui pourraient intégrer l'armée nationale. Les regards sont aussi tournés vers les combattants du PKK d'Irak. L'annonce d'Abdullah Ocalan le 27 février a fait l'effet d'une bombe géopolitique au Moyen-Orient. «Tous les groupes doivent déposer les armes et le PKK doit se dissoudre», a ordonné le chef du parti, dans une déclaration lue par des députés du parti de gauche pro-kurde DEM devant des journalistes réunis dans un hôtel d'Istanbul. Une délégation s'était entretenue la même journée avec le chef du mouvement kurde dans sa prison de l'île turque Imeti, où il est enfermé depuis 26 ans. Les avis sont partagés après cette annonce historique. Si certains partisans ont célébré la fin des combats comme à Qamichli, dans le nord-est de la Syrie, d'autres ont évoqué une trahison. Le président du Kurdistan irakien, Nechirvan Barzani, a salué la déclaration d'Abdullah Ocalan et exhorté le PKK à se désarmer. Le président turc Recep Tayyip Erdogan pourra se targuer d'avoir mis fin à un conflit qui dure depuis plus de quatre décennies. Vers la dissolution des FDS ? Le raïs turc pourra assurément surfer sur la fin de ces affrontements pour gagner en popularité d'ici la fin de son mandat en 2028. En échange, les Kurdes de Turquie devraient obtenir une meilleure reconnaissance de leurs droits civiques, culturels et linguistiques notamment. Réagissant à la déclaration d'Abdullah Ocalan lors d'une conférence de presse depuis Washington, Mazloum Abdi, commandant des forces démocratiques syriennes (FDS), dominées par la milice kurde des YPG, a déclaré jeudi qu'il saluait cet appel «historique», affirmant toutefois que ses troupes n'étaient pas concernées: «Nous ne voulons pas dissoudre les FDS, au contraire, nous pensons que les FDS renforceront la nouvelle armée syrienne». Damas souhaite l'intégration de tous les groupes armés au sein de l'armée nationale. Au-delà des forces syriennes kurdes, le message d'Abdullah Ocalan pourrait être contesté par les représentants du PKK basés dans les montagnes irakiennes de Qandil. Le risque que certains combattants du PKK ne se conforment pas aux déclarations d'Ocalan est réel. Certains militants pourraient choisir de rejoindre la branche iranienne du PKK, le Pejak, plutôt que d'accepter de déposer les armes. **R. I.**

MC ALGER
Inauguration du nouveau centre d'entrainement

LE MINISTRE des Sports, M. Walid Sadi a inauguré, en compagnie de la famille du MC Alger, le nouveau centre d'entraînement «Abderrahmane Aouf-Baba Hammoud, situé à Zéralda (Alger).
Outre le ministre des Sports, la cérémonie d'inauguration a été rehaussée par la présence du ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, M. Mohamed Arkab, du Président-directeur général (PDG) du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, du président du MC Alger, Hadj Redjem ainsi que de la grande famille mouloudéenne, dirigeants et joueurs.
Le ministre des Sports, M. Sadi a souligné dans son allocution que ce projet conforte la vision de son département ministériel au sujet de l›impratif pour chaque club de disposer de son propre centre d'entraînement.
« La direction du MC Alger ne doit pas s'arrêter à cette réalisation, et se projeter sur la création des Académies à travers tout le territoire national, pour cibler les jeunes talents notamment au niveau du sport scolaire», a t-il souligné.
Et d'ajouter: « le gaspillage de l'argent, sans résultats positifs n'est pas acceptable (...). Les dépenses doivent être réfléchies et conditionnées par des résultats positifs», insistant sur le fait que «les joueurs doivent être récompensés pour leurs victoires, tout en évitant impérativement les dépenses inutiles».
De son côté, le ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, M. Mohamed Arkab, a affirmé que «cette réalisation constitue une étape qualitative dans le parcours du club, et offre un environnement professionnel adéquat pour la préparation selon des normes internationales.
«Ce projet confirme le souci du groupe Sonatrach d'assurer toutes les conditions nécessaires pour la réalisation de objectifs et atteindre les aspirations des supporteurs, toujours présents derrière leur club», a indiqué M. Arkab.
Pour sa part, le PDG de la Sonatrach a assuré que «ce centre de préparation du Mouloudia d'Alger constitue un plus qualitatif pour le sport algérien en général», ajoutant que «ce projet a vu le jour grâce à la conjugaison des efforts pour qu'il soit un espace complet offrant les meilleures conditions pour une excellente préparation. Il ne sera pas une simple infrastructure sportive, mais un espace qui permettra de préparer des champions et des générations qui représenteront dignement l'Algérie».
M. Hachichi a, en outre, réitéré «l'engagement du groupe de soutenir le sport national et apporter son soutien aux équipes qui représentent les valeurs de l'ambition et de la performance».
Le président du MCA, Hadj Redjem, n'a pas caché, quant à lui, sa joie pour l'inauguration de cet édifice. Il a remercié la Sonatrach d'avoir mis tous les moyens pour la concrétisation de ce projet qui constitue une fierté pour tout le monde, affirmant qu›»il sera ouvert à toutes les équipes, de différentes disciplines, pour se préparer dans les meilleures conditions aux compétitions».

LIGUE 1 MOBILIS (18e JOURNÉE)

L'USM Alger chute à El-Bayadh, la JS Saoura renverse l'O. Akbou

L'USM Alger, battue en déplacement face au MC El-Bayadh (2-1), a raté l'occasion de rejoindre le CR Belouizdad à la deuxième place du classement, au moment où la JS Saoura a décroché une victoire renversante face à l'Olympique Akbou (2-1), lors de la suite de la 18e journée.



Dans un match disputé à huis clos, l'USMA s'est heurtée à une accrocheuse équipe du MCEB, qui a remporté une précieuse victoire, grâce à Sediri (32e) et Toumi (47e). L'unique réalisation des «Rouge et Noir» a été l'œuvre de la nouvelle recrue hivernale, l'attaquant burundais Bonfils-Caleb Bimenyimana (71e).
Le MCEB, dont il s'agit de la première victoire contre l'USMA depuis son accession en Ligue 1 en 2022, confirme son redressement, depuis l'arrivée de l'entraîneur Lotfi Amrouche, et remonte au ventre mou du classement (8e place) avec 24 points.
L'USMA, qui concède sa troisième défaite de la saison, fait du surplace, ratant par là même l'occasion de rejoindre le CR Belouizdad à la deuxième place du tableau.
Au stade du 20-août 1955 de Béchar, la JS Saoura a activé le mode «second souffle», pour l'emporter au final face à l'O. Akbou (2-1). Menée au score à la pause, après avoir concédée l'ouverture du score signée Gherbi (24e), la JSS a raté un penalty par l'Ivoirien Bédi (38e).
En seconde période, les locaux ont renversé leur adversaire, en égalisant d'abord grâce à Akacem, sur penalty (59e), avant que le défenseur Zaâlani n'inscrive le but de la délivrance à la 80e minute.
A la faveur de cette victoire, la JSS, toujours invaincue à la maison, rejoint le CS Constantine et l'ES Sétif à la 6e place, avec 25 points chacun. L'Olympique Akbou, qui a essuyé son premier revers sous la conduite de l'entraîneur français Denis Lavagne, stagne à 12e position, en compagnie de l'USM Khenchela (20 pts), et ne compte désormais que trois points d'avance sur le premier relégable.
Dans les autres matchs de cette 18e journée, disputés mardi et mercredi, le CR Belouizdad s'est emparé de la deuxième place du classement, grâce à son succès à domicile face à l'US Biskra (2-0).
Au stade Nelson-Mandela de Baraki, sous le regard du sélectionneur national, Vladimir Petkovic, et celui de l'équipe A›, composée de joueurs locaux, Madjid Bougherra, le CRB a dû attendre la dernière demi-heure de jeu, pour faire la différence à dix, après l'expulsion du milieu camerounais Jacques Mbé (55e).
De son côté, l'USB continue de manger son pain noir, en alignant un douzième match sans victoire en championnat, et reste scotchée à la position de lanterne rouge avec 14 unités. Dans la course au maintien, le NC Magra n'a pas fait mieux qu'un triste nul face à l'ESS (0-0). Un résultat qui n'arrange nullement les affaires du «Nedjm», qui se devait de réagir pour amorcer sa mission de sauvetage. Sur une courbe ascendante depuis quelques journées, l'ASO Chlef, vainqueur sur le fil à domicile dans le derby face au MC Oran (1-0), s'est hissée provisoirement à la quatrième place, et revient à deux longueurs de la troisième place.
Au stade Mohamed Ben Saïd de Mostaganem, l'ES Mostaganem a renoué avec la victoire, en battant l'USM Khenchela (2-0), mettant fin à un triste bilan de dix matchs de rang sans victoire en championnat, mais stagne à la position de premier relégable. La formation khenchelie, dirigée sur le banc par l'entraîneur intérimaire Noureddine Maroc (après la démission de Chérif Hadjar, NDLR), concède un cinquième revers consécutif, toutes compétitions confondues.

LIGUE 2

L'affiche MB Rouisset – USMH annulée

L'ES BEN AKNOUN, large vainqueur devant la lanterne rouge le SC Mecheria (3-0), reste confortablement installé à sa place de leader de la poule Centre-Ouest de la Ligue 2 de football amateur, à l'issue des rencontres de la 21e journée, disputées jeudi, et marquées par l'annulation de l'affiche devant opposer le leader de la poule Centre-Est, le MB Rouissat, à son poursuivant direct, l'USM El Harrach, sur décision de l'arbitre.
Toujours invaincue en Championnat, l'Etoile de Ben Aknoun (49 points), garde six longueurs d'avance sur son dauphin le RC Kouba (43 pts), qui a dominé de son côté l'autre mal classé du groupe le MCB Oued Sly (3-1).
A neuf journées de l'épilogue de la Ligue 2, les protégés de Mohamed Manaâ conservent donc une avance confortable sur les Koubéens, qui n'ont pas encore dit leur dernier mot dans la course à l'accession.
En revanche, le SC Mecheria (16e, 11 pts) et le MCB Oued Sly (15e, 17 pts) semblent condamnés à évoluer en palier inferieur la saison prochaine.
Toujours dans la lutte pour le maintien, le RC Arbaâ (25 pts) s'est donné un bol d'air en se hissant au 11e rang du classement, suite à sa précieuse victoire contre le GC Mascara (2-0), qui occupe la place de premier relégable avec 22 points.
Les deux dernières rencontres, disputées jeudi, se sont soldées par des matchs nuls, entre le MC Saida et le WA Mostaganem (2-2), ainsi que l'ESM Koléa et le NA Hussein-Dey (1-1).
La 21e journée du groupe Centre-Ouest se poursuivra, vendredi (15h00), avec les matchs mettant aux prises l'US Bechar Djedid (10e, 26 pts) au CR Témouchent (12e, 23 pts) et le SKAF Khemis (13e, 22 pts) à la JS El-Biar (3e, 33 pts).

GROUPE CENTRE-EST : ANNULATION DU CHOC MB ROUISSAT - USM EL HARRACH

Dans la poule Centre-Est, cette 21e journée de compétition a été marquée par l'annulation de l'affiche entre le leader, MB Rouissat (48 pts), et son poursuivant direct l'USM El Harrach (43 pts), en raison d'incidents survenus avant le début de la rencontre, prévue au stade d'Ouargla. L'arbitre international Youcef Gamouh a décidé de ne pas faire jouer le match.
La commission de discipline de la Ligue nationale de football amateur (LNFA) aura à trancher sur cette affaire lors de sa prochaine réunion hebdomadaire.
Concernant la lutte pour le maintien, hormis, l'US Souf, étrillée, mardi dernier en match avancé par le CA Batna (1-5), et qui a pratiquement mis les deux pieds en division inférieure (Inter-Régions), l'O. Magrane (15e, 16 pts) a essuyé de son côté une nouvelle défaite à domicile contre l'autre club de Batna, le MSPB (2-3), alors que la JS Bordj Menaiel (14e, 23 pts) a décroché une précieuse victoire devant le MO Constantine (1-0), revenant à un point du premier non-relégable, l'IRB Ouargla (13e, 24 pts), battu en déplacement (1-2) par l'AS Khroub (6e, 30 pts).
Egalement menacé par le spectre de la relégation, le NRB Teleghma (12e, 25 pts) s'est contenté du match nul (1-1) lors de la réception de l'USM Annaba (3e, 39 pts).
De son côté, la JSD Jijel (7e, 29 pts) s'est imposée (1-0) devant le HB Cheghoum Laid (10e, 26 pts), au moment où l'US Chaouia (4e, 32 pts) a battu l'IB Khemis El Khechna (1-0).
La 22e journée du Championnat de la Ligue deux de football amateur s'étalera sur trois jours (6, 7 et 8 mars prochains), selon le programme de la LNFA

AG ÉLECTIVE DU COA

Abderrahmane Hammad réélu pour un nouveau mandat

Le président du Comité olympique et sportif algérien (COA), Abderrahmane Hammad, réélu jeudi pour un nouveau mandat olympique, s'est engagé à «maintenir cette dynamique de réussite et travailler davantage pour de nouvelles consécrations».



Seul candidat en lice pour le poste de président, Hammad a présenté devant les membres de l'AG sa feuille de route pour le mandat olympique 2025-2028, un programme intitulé «ensembles pour atteindre l'excellence» basé sur les valeurs de la charte olympique, la responsabilité, la bonne gouvernance et une nouvelle vision de gestion administrative et financière du COA.

«Je voudrais d'abord remercier les pouvoirs publics et à leur tête le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui nous a soutenu tout au long du précédent mandat. Pour les quatre prochaines années, nous devons passer à une autre étape en matière de gestion administrative et financière de l'instance olympique. C'est une responsabilité très lourde à assumer et un défi que nous devons tous relever pour maintenir cette dynamique de réussite que l'Algérie a connu lors du précédent mandat», a précisé Hammad à l'issue de son élection pour un 2e mandat à la tête du COA.

Pour l'ex-ministre de la Jeunesse et des Sports, l'instance olympique doit continuer à jouer son rôle qu'elle a toujours assumé par le soutien du sport de haut niveau et accompagner les athlètes pour participer à des compétitions internationales.

«Nous avons toujours accompagner les fédérations nationales et nous le ferons encore plus lors de ce mandat olympique. Nous devons établir une plateforme numérique qui lie le COA à toutes les fédérations nationales», a encore proposé Hammad.

Au plan des relations avec les instances internationales, il a plaidé pour développer des rapports de coopération dans les domaines des activités olympiques et renforcer davantage les relations avec le Comité international olympique (CIO), l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA) et les Fédérations internationales.

«Nous devons établir des partenariats avec les instances africaines et internationales pour développer les échanges dans le domaine de la formation des cadres et consolider les relations de coopération au titre de la prise en charge des jeunes talents.», a conclu Hammad.

Abderrahmane Hammad a été réélu à la tête du COA avec 139 voix des 82 membres présents à cette AGE dont 22 représentant les fédérations olympiques.

Les membres de l'AG ont procédé également à l'élection de la nouvelle composante du bureau exécutif du prochain mandat olympique.

Vingt neuf (29) candidats sont en lice pour la représentation au sein du bureau exécutif, composé de 15 membres (huit fédérations olympiques, quatre fédérations non olympiques et trois représentantes de la gent féminine).

LES PRÉSIDENTS DU COA DEPUIS 1963 :

Les présidents du Comité olympique et sportif algérien (COA) depuis sa création en1963, à l'issue de l›électionce jeudi à Alger de Abderrahmane Hammad à la tête de cette instance pour un nouveau mandat olympique (2025-2028).

- Mohand Amokrane Maouche (1963-1965)
- Hadj Omar Dahmoun (1965-1968)
- Mohamed Zerguini (1968-1983)
- Abdenour Bekka (1983-1984)
- Mohamed Salah Mentouri (1984-1988)
- Si Mohamed Baghdadi (1988-1989)
- Mohamed Salah Mentouri (1989-1993)
- Sid-Ali Lebib (1993-1996)
- Mustapha Berraf (1996-1998)
- Mustapha Larfaoui (1998-2001)
- Mustapha Berraf (2001-2009)
- Rachid Hanifi (2009-2013)
- Mustapha Berraf (2013-2020)
- Abderrahmane Hammad (2020-2024)
- Abderrahmane Hammad (2025-2028).

AFFAIRE DU MATCH USMA-RS BERKANE

La FAF rend publique la décision du TAS qui rend justice à l'Algérie

LE TRIBUNAL Arbitral du Sport (TAS) de Lausanne a rendu son verdict, mercredi, concernant l'affaire desmaillots du RS Berkane, à la suite de l'appel déposé par la Fédération Algérienne de Football (FAF) et la direction de l'USM Alger, a indiqué l'instance fédérale algérienne.

Dans son communiqué, le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a admis l'appel de la Fédération Algérienne de Football (FAF) contre la Confédération Africaine de Football (CAF), la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) et le Club Renaissance Sportive deBerkane (RS Berkane) concernant la validation des maillots du RS Berkane sur lesquels figure une carte du Maroc intégrant le Sahara occidental.

La FAF et l'USM Alger ont interjeté appel au TAS et ont sollicité l'annulation de la décision du Jury d'Appel de la CAF rendue en avril 2024 qui a confirmé la validation antérieure des maillots du RS Berkane portés dans le cadre de la Coupe de la Confédération CAF 2023/24. L'appel visait également à obtenir une décision selon laquelle le maillot du RS Berkane, que les appelants considèrent comme présentant un message politique, contrevient aux Lois sur le jeu, aux règlements de la CAF et à ceux de la FIFA. Une audience



par vidéoconférence a eu lieu le 13 novembre 2024. Pendant l'audience, aucune des Parties n'a contesté que les maillots litigieux présentaient une carte géographique du territoire du Maroc comprenant le territoire non autonome du Sahara occidental et que ceci ne correspondait pas à la carte officielle du Maroc telles que publiée par l'Organisation des Nations Unies.

La Formation du TAS a pris les décisions suivantes: Seule la FAF a épuisé les voies de droit préalables à l'appel au TAS: l'appel formé par l'USMA est donc irrecevable. L'image d'une carte territoriale du Maroc, intégrant le Sahara occidental, sur les maillots litigieux véhicule un message, une manifestation ou une propagande à caractère politique, étant donné que cette carte représente l'affirmation d'une souveraineté territoriale qui demeure à ce jour contestée et encore non résolue sur le plan international. En application du Règlement de l'Equipement de la CAF (article 1.03) en relation avec les Lois du jeu de l'association InternationaleFootball Association Board (Loi n 4), tout équipement – y compris les maillots des joueurs – ne doit véhiculer aucun contenu à caractère politique.

En application des Statuts et les Règlements d'application des Statuts de la CAF, la CAF est tenue de respecter et de mettre en œuvre le devoir de neutralité politique.

La Formation arbitrale du TAS a conclu que les maillots du RS Berkane pour la Coupe de la Confédération 2023/24, en ce qu'ils représentent une carte territoriale comprenant une image à caractère politique, étaient contraires aux règlements de la CAF. La décision de la CAF de maintenir l'approbation des maillots est ainsi annulée et l'appel de la FAF est admis.

La présente décision n'a aucun effet sur les résultats de la Coupe de la Confédération de la CAF 2023/24.

RELIZANE REND HOMMAGE À LA MOUDJAHIDA YAMINA MEGHICHE

Un exemple de courage et de lutte contre le colonisateur

Pour que nul n'oublie la chahida, Yamina Meghiche, la ville de Relizane commémore son exploit remarquable, un exemple vivant de courage et un symbole de la lutte héroïque contre le colonisateur oppresseur français pour la libération de la patrie.

Surnommée, Dalila, cette héroïne a incarné le sacrifice pour la liberté et la souveraineté nationale. Son combat, mené les armes à la main, s'est étendu à plusieurs régions de la wilaya de Relizane, jusqu'à sa mort en martyre, le 26 février 1959. Elle avait 18 ans.

Née le 21 décembre 1941 au douar Ouled Aïcha, dans la commune de Djidiouia, située à 40 km à l'Est de Relizane, Yamina Meghiche grandit dans une famille aisée. Son père, Hadj Abdelkader, était un combattant et un grand agriculteur de la région.

Après le décès de sa mère, elle fut élevée, dès l'âge de cinq ans, par des proches à Relizane, chez la martyre Hadja Abed Atika. Elle a suivi sa scolarité primaire à l'école de « Sahat El- Masjid » et apprenait également le Coran dans la zaouïa de Cheikh Sidi Abdelkader Benadda El-Bouabdelli, au centre de la ville de Relizane.

A l'âge de 14 ans, elle retourna à Djidiouia, où elle fut témoin des événements de la Révolution. Sa maison familiale servait de refuge pour les chefs de la région IV et les membres de l'Armée de Libération Nationale (ALN), grâce à son père, qui apportait soutien logistique, vivres et renseignements à des leaders comme le commandant Benadda Benaouda, dit « Si Zaghloul », et Kerzazi Abderrahmane, dit « Si Tarek », selon l'historien Mohamed Gheretil.

Après la grève des étudiants du 19 mai 1956, Yamina rejoignit les rangs de l'ALN en 1957, à l'âge de 16 ans, aux côtés des combattantes Belhadj Abed Atika, Ouazani Zoulikha (surnommée, Nouara) et sa



sœur Ouazani Yamna, dite, Hafsa. Elle fut affectée au commandement de la région IV, située dans les montagnes de l'Ouarsenis à Ramka.

Dans cette région, qui fut l'un des foyers ardents du combat pour la libération du pays, elle reçut une formation en soins infirmiers dispensée par le médecin et combattant Benchouk Mohamed à l'hôpital militaire de Ramka (au Sud-est de Relizane). Elle devint ensuite infirmière au sein des unités combattantes de la glorieuse Armée de libération nationale (ALN).

En 1958, elle épousa le capitaine Zenasni Abdelkader, avec qui elle eut un fils prénommé Hassan. Le capitaine, désormais connu sous le nom « d'Abou El Hassan », était auparavant surnommé « Abdelbaki ».

Yamina Meghiche participa à de nombreuses opérations et batailles, combattant avec acharnement contre l'occupant. Elle était réputée pour son courage, portant son fils sur son dos, sa trousse médicale à la main et son arme à l'épaule. Selon son frère, Moulay Meghiche, Yamina montrait dès son jeune âge un esprit vif, une maturité remarquable et un intérêt pour la lutte des Moudjahidine.

En février 1959, les forces coloniales françaises imposèrent un siège à la région de Charrata, au sud de Ramka, où se trouvait le quartier général de la région IV. Une bataille féroce éclata, le 26 février, mobilisant d'importantes troupes françaises, appuyées par plus de 30 avions de combat. Sous un bombardement intense, les combats se poursuivirent jusqu'au lendemain.

Face à la violence de l'affrontement, les commandants divisèrent leurs unités en petits groupes pour rompre l'encerclement et permettre aux Moudjahidine de se replier vers d'autres zones.

La France utilisa le napalm pour incendier les forêts, causant la mort de dizaines de combattants, dont Yamina Meghiche et son fils Hassan, âgé de six mois, égorgé par des soldats français.

Lors de la bataille de Cherrata, elle tenta de protéger son fils en le cachant sous des buissons, mais son cri attira les soldats français, qui le tuèrent sans pitié. Enragée face à cet acte ignoble perpétré par la soldatesque coloniale, Yamina riposta avec son arme, tuant plusieurs soldats, avant de tomber en martyre. Le Moudjahid Abdelkader Mechor, surnommé « El Moujari », qui accompagna Yamina jusqu'à sa mort, témoigne de son héroïsme, affirmant qu'elle offrit sa vie, celle de son mari et de son fils pour la libération de la patrie.

Pour honorer sa mémoire, plusieurs institutions et établissements portent son nom, notamment le Centre national d'Expertise médicale de la Première région militaire, à Alger, ainsi qu'un centre de formation professionnelle, un collège et une école primaire à Relizane.

R. R.

RENCONTRE SUR LA LANGUE MATERNELLE À TLEMCEN

L'enseignement des adultes prend une trajectoire positive

DANS le cadre de la Journée mondiale de la langue arabe, un colloque scientifique a été organisé sous le thème « La langue maternelle et l'enseignement des adultes du point de vue académique, les efforts de l'Office national de l'alphabétisation et de l'enseignement des adultes ». Plusieurs spécialistes ont présenté des interventions lors de cet événement, qui s'est tenu mercredi à Tlemcen, en visioconférence.

Le directeur de l'Office national de l'alphabétisation et de l'enseignement des adultes, Kamel Kherbouche, a mis en avant les efforts de cet organisme dans l'enseignement des adultes en arabe, ainsi que l'enseignement en langue amazighe, à travers ses antennes dans les wilayas du pays. Il a ajouté que « depuis la pandémie du Covid-19, l'Office a adopté des méthodes alternatives pour dispenser des cours en utilisant diverses technologies modernes, et a conçu des manuels et supports pédagogiques sous forme de versions électroniques disponibles sur son site web, ainsi qu'une autre version sous forme d'applications à installer sur les ordinateurs et téléphones mobiles ».

De son côté, le membre du Conseil supérieur de la langue arabe, Abderrahman e Kherbouche, a souligné que « l'enseignement des adultes en Algérie a pris une trajectoire positive et importante pour éradiquer l'analphabétisme, en raison des conséquences de la colonisation française et de ses tentatives de détruire la langue arabe », ajoutant que l'Office national de l'alphabétisation et de l'enseignement des adultes joue un rôle crucial dans l'enseignement de la langue arabe et du Coran ».

Fatima Louati, directrice du département de linguistique théorique à l'unité de recherche sur l'état de la linguistique et l'évolution des études linguistiques dans les pays arabes de l'Université, Aboubekr Belkaid, de Tlemcen, organisatrice de cette rencontre, a indiqué que cette unité mène un projet de recherche spécifique sur l'alphabétisation des adultes afin de mieux comprendre comment gérer ce secteur, en réexaminant, en améliorant les programmes existants et en préparant des manuels et des cours adaptés à cette catégorie, prenant en compte les évolutions liées à l'intelligence artificielle.

A noter que ce colloque a vu la participation de professeurs de plusieurs universités du pays, qui ont présenté des interventions sur le rôle de la langue mère dans l'enseignement des adultes, le succès du processus éducatif et les efforts de l'Office national de l'alphabétisation et de l'enseignement des adultes dans ce domaine.

R.R.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE À RELIZANE

Plus de 260 sites d'habitat concernés

DANS le but de l'amélioration du cadre de vie des habitant, un total de 264 sites et quartiers résidentiels ont été reliés au réseau de fibre optique jusqu'au domicile (FTTH), qui s'étend sur plus de 750 km. C'est ce qu'a fait savoir, la direction de la wilaya des télécommunications.

Durant l'année 2024, plus de 50 sites et quartiers résidentiels ont été reliés au réseau FTTH dans plusieurs communes de la wilaya de Relizane, selon la même direction.

Mme Amina Benrached, responsable de la communication, a souligné que dans le cadre de la généralisation de ces équipements technologiques et de l'amélioration des services Internet et de téléphonie, Algérie Télécom a relié 58 sites et quartiers résidentiels au réseau de fibres optiques jusqu'au domicile dans les communes de Matmar, Ouled Yaïche, Aïn Tarek, Merdja Sidi Abed, Ammi Moussa, Lahlaf, Yellel, Zemmoura, le pôle urbain « Mina », dans la commune de Bendaoud, et le chef-lieu de la wilaya.

Avec la mise en service de ces équipements, le nombre total des sites bénéficiaires a atteint 264 sites et quartiers d'habitat, avec une capacité d'accueil estimée à 35.912 abonnés, à travers un réseau de plus de 750 km.

Algérie Télécom de Relizane a également raccordé, en 2024, plusieurs établissements publiques et entreprises économiques publiques et privées, situées dans la zone industrielle de Sidi Khatab, au réseau de fibres optiques.

A noter que la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la wilaya de Relizane comptabilise actuellement 107.791 abonnés à l'Internet et 75.543 abonnés au service de téléphonie fixe, selon Mme Benrached.

R. R.

LE PREMIER NUMÉRO CONSACRE UN DOSSIER SPÉCIAL AUX ASSISES NATIONALES DU 7ÈME ART

« Cinémathèque » : Une nouvelle revue pour un cinéma en mouvement

Le Centre Algérien de la Cinématographie (CAC) a présenté mercredi à Alger le premier numéro de sa revue «Cinémathèque» ayant consacré un dossier spécial aux Assises Nationales du Cinéma, tenues en début d'année sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.



La revue a été présentée au siège de la Cinémathèque d'Alger, en présence de l'équipe éditoriale, d'artistes et des membres de ciné-clubs qui ont découvert le dossier consacré aux Assises Nationales du Cinéma (19-20 janvier 2025), et à leur importance pour l'avenir du 7e art en Algérie.
Dans son éditorial, le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou a indiqué que la parution de la revue «Cinémathèque» se veut «une autre manifestation de l'intérêt accordé par l'Etat algérien à tout acte culturel et artistique visant l'excellence et la créativité (...)».
Et d'ajouter que «la volonté politique exprimée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et son souci constant d'ériger le cinéma en couronne de la Culture, nous incitent davantage à déployer tous les efforts possibles pour promouvoir la culture, l'art et le patrimoine».
La parution de cette revue trimestrielle s'inscrit dans le cadre des missions du CAC éditant des publications et des ouvrages pour enrichir la bibliothèque nationale du cinéma, a-t-il ajouté, soulignant qu'une version numérique est en cours d'élaboration à l'effet de faciliter la consultation de cette revue.
Le critique Ahmed Bedjaoui a pour sa part salué «cette importante et valeureuse initiative», notant que les revues «sont le miroir des œuvres cinématographiques projetées».
La photo du président de la République lors des assises nationales du cinéma organisées au Centre international de conférences (CIC), Abdelatif Rahal est affichée en couverture de ce numéro (février 2025).
Dans cette revue de 50 pages, les contenus ont été classés par thèmes en rapport avec les archives nationales du cinéma algérien, la numérisation de la mémoire cinématographique et le rôle de l'Institut national supérieur du cinéma, ainsi que le forum cinéma et mémoire tenu à Alger du 9 au 11 décembre 2024, et des portraits de personnalités artistiques comme l'acteur Sid Ali Kouiret et le réalisateur Ahmed Rachedi.

R. C.

SOIRÉES RAMDHANESQUES À ALGER

Théâtre, musique et animations pour enfants, au menu du TNA



POUR le mois sacré, le Théâtre national algérien (TNA) Mahieddine-Bachtarzi met les bouchées doubles pour offrir un programme artistique riche et diversifié.
Du 5 au 28 mars, les soirées du TNA seront rythmées par une palette de spectacles mêlant théâtre, musique et animations pour enfants, le tout dans une ambiance conviviale et festive à partir de 21h30.
Le coup d'envoi sera donné par Echabih (Le clone) de Aissa Djekati, une production du TNA qui investira la scène les 5 et 6 mars. Les amateurs de comédies retrouveront Ennaoura de Kamel Bouakaz et Ana Thani de Khalifa, cette dernière prévue pour le 15 mars. Dans la foulée, El Hafila de Mourad Bencheikh sera joué le 16 mars, suivi de Safinat Kaledonia d'Abdenour Yessad, une production du Théâtre régional de Tizi Ouzou, attendue trois jours plus tard. Le programme théâtral s'enrichira également d'une comédie musicale, Harraz Al Andaloussia 2, Khatem Dzair, mise en scène par l'Association culturelle Ahl El Fen d'Alger.
La célébration de la Journée mondiale du théâtre, le 27 mars, viendra clore en beauté ce volet dédié au quatrième art.
Ramadhan rime aussi avec spiritualité et musique. Cette année, le TNA accueillera, le 7 mars, la cinquième édition du festival de l'Anchouda religieuse pour les jeunes, ainsi que des soirées consacrées au madih et à l'inchad avec des voix comme Takieddine Gharib et Sofiane Tamdjert. Fidèle aux traditions artistiques de la capitale, le TNA mettra également en avant les sonorités du patrimoine musical algérien : chaâbi, andalou, malouf et hawzi seront interprétés par de grands noms tels qu'Abdelkader Chaou, Abbas Righi, Lila Borsali et Kamel Bennani.
Le 8 mars, la Journée de la femme sera célébrée avec un spectacle signé Aïda Oulmou et le groupe GarageBand, sans oublier le talent du jeune pianiste Yanis Taleb. Enfin, les enfants ne seront pas en reste, avec trois spectacles qui leur seront dédiés les 14, 23 et 24 mars.

A. B.

D'ART EL GAZOUZ LANCE SA DEUXIÈME ÉDITION

Trois villes, quinze œuvres, une passion



ALGER, du 6 au 10 mars 2025, Oran, du 14 au 18 mars 2025, Constantine, du 22 au 26 mars 2025, c'est ainsi que se décline le programme d'Art El Gazouz pour sa deuxième édition placée sous le signe de l'identité algérienne. Après une première édition couronnée de succès, l'événement revient avec le slogan « Ana Djazaïri ». Porté par Hamoud Boualem, ce rendez-vous célèbre les talents émergents à travers quatre disciplines artistiques : peinture classique, bande dessinée, photographie et digital art, annoncent les organisateurs. L'engouement pour cette édition a été remarquable avec 365 candidatures reçues. Après une sélection rigoureuse menée par un jury d'artistes confirmés, 15 œuvres ont été retenues pour représenter la richesse et la diversité de la scène artistique algérienne.
Le public pourra découvrir ces créations lors d'une tournée artistique qui prévue dans les trois grandes wilayas
Chaque ville accueillera l'exposition pendant une semaine, offrant une immersion unique dans l'univers de la création algérienne, précise la même source.

A. B.

DISPARITION

Le chanteur-compositeur Ali Zebidi tire sa révérence

LE CHANTEUR-COMPOSITEUR Ali Zebidi est décédé mercredi, à l'âge de 92 ans, a-t-on appris de son entourage.
Le défunt, né à Biskra en 1933, a entamé sa carrière artistique dans sa ville natale par l'exercice de chants religieux et soufis, avant de s'installer par la suite à Constantine, où il a poursuivi ses études.
Ali Zebidi était un passionné de la musique arabe classique ainsi que des chants nationalistes diffusés sur la radio «Sawt Al Arab».
Il avait notamment travaillé à la radio et à la télévision algériennes dans les années 70 et 80. Feu Ali Zebidi était célèbre pour plusieurs de ses chansons diffusées à la radio, où il se distinguait par sa voix douce et les paroles mélodieuses de ses chansons.
Il a été honoré il y a deux ans par l'Association «Troisième millénaire», en coopération avec l'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (ONDA).

R. C.

www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
Quotidien national d'information
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger.

Tél. : (021) 67.07.48 / 49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :(021) 67.07.46

Publicité
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba

Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2025

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Brûler du plastique pour produire du ciment: une fausse solution écologique?

Alors que les efforts écologiques se multiplient, de nombreuses mesures révèlent une part sombre, issue d'un manque de contrôle et d'un laxisme généralisé dans leur application. Des problèmes bien souvent payés par les pays les plus pauvres et les plus vulnérables.



Deux fois par jour, les sirènes de la cimenterie Chip Mong Insee au Cambodge retentissent, signe que des explosifs vont arracher à la montagne le calcaire destiné aux fours de l'usine qui carbure aux déchets plastiques.

Il faut visiter le village de nuit pour voir s'échapper la fumée blanche des cheminées. Mais de jour, les habitants peuvent observer la poussière recouvrir les alentours. Ils accusent l'usine des maladies respiratoires apparues depuis qu'elle tourne à plein régime. Perdue dans le sud du Cambodge, dans le village de Touk Meas, cette cimenterie est un maillon discret mais typique d'un nouveau secteur très prisé des grandes entreprises : les crédits plastique.

En voici le fonctionnement : une entreprise, qui vend des produits de grande consommation emballés dans du plastique, paie un intermédiaire pour la collecte et la gestion de déchets plastiques, dans une démarche présentée comme responsable. Un crédit acheté signifie généralement une tonne de déchets plastiques collectés.

Idéalement, ceux-ci sont ensuite recyclés. En réalité, la plupart sont tout simplement brûlés comme combustible, sans grande précaution pour la santé des habitants, comme dans la cimenterie Chip Mong Insee.

Une enquête de l'AFP et du site SourceMaterial (une organisation à but non lucratif qui regroupe des reporters spécialisés dans les investigations sur le changement climatique, la corruption et la démocratie) montre que le système des crédits plastique, promu pour réduire la pollution et doper le recyclage, repose largement sur une industrie plus polluante que l'aviation : les cimenteries où finissent incinérées des quantités industrielles de déchets liés à ces crédits.

"Les habitants paient le coût et les entreprises récoltent les bénéfices", estime Miriam Rotkin-Ellman, experte technique pour l'organisation Environmental Justice Health Alliance for Chemical Policy Reform (EJHA). "Le divorce est total entre ceux qui subissent et ceux qui profitent." Une demi-douzaine d'habitants interrogés par l'AFP à Touk Meas en janvier décrivent les mêmes symptômes depuis l'entrée en service de la cimenterie en 2018. "On tousse souvent", confie Pheara, qui ne souhaite pas révéler son nom comme la plupart des personnes interrogées localement. "Avant, quand on tombait malade, peu de médicaments suffisaient. Maintenant pour se soigner, il faut en prendre à plusieurs reprises et consulter différents médecins."

La cimenterie a certes apporté des emplois aux villageois mais elle a détérioré leurs conditions de vie. "Je ne veux plus vivre ici, il y a tellement de poussière", poursuit Pheara. "Mais qui achètera ma maison ?"

Une "solution paresseuse"

Personne ne conteste l'énormité du problème : au moins 22 millions de tonnes de plastique se sont déversées dans l'environnement en 2019 selon l'OCDE. Et les quantités augmentent.

Ce problème se concentre dans les pays pauvres comme le Cambodge, où le ramassage et le tri des déchets sont insuffisants ou inexistants. Les rues cambodgiennes, les champs, les cours d'eau vomissent de plastique.

Ce sont ces déchets que les inventeurs des crédits plastique ciblent.

Ils proposent aux multinationales de produits de grande consommation, comme Colgate-Palmolive, PepsiCo ou Mondelez, de leur vendre des crédits équivalant à un certain nombre de tonnes de déchets traités. Les groupes pourront dire qu'ils ont compensé leur empreinte plastique.

Mais le secteur, concentré en Asie, en Amérique latine et en Afrique, n'est encadré par aucune norme universelle. Les projets sont certifiés par des auditeurs privés sans contrôle des autorités.

L'engouement est cependant réel : le marché pourrait atteindre 4,2 milliards de dollars en 2050, selon BloombergNEF.

C'est "une solution très, très paresseuse", juge Piotr Barczak du réseau ACEN (African Circula Economy Network). "Elle permet aux entreprises productrices de plastique de perpétuer leur modèle économique." Les vendeurs de crédits plastique admettent que rien, dans ce système, n'oblige les entreprises à réduire leur recours au plastique. Mais ils notent que la démarche leur coûte de 140 à 670 dollars par tonne, ce qui pourrait les motiver financièrement à consommer moins de plastique.

"À partir d'un certain niveau, il y aura une incitation économique à agir davantage", veut croire Sebastian DiGrande, directeur général du registre de crédits plastique PCX Markets.

Hors de contrôle

Pour faire du ciment, la technique traditionnelle consiste à cuire du calcaire à plus de 1,000 °C, une température généralement atteinte en brûlant du charbon. Dans la cimenterie cambodgienne, le charbon est en partie remplacé par du plastique, dont les cendres sont ensuite utilisées dans la composition du ciment.

Selon une analyse des données de quatre grandes places de marché de crédit par l'AFP et SourceMaterial, un quart seulement des crédits vendus concernent des projets qui recyclent les déchets. Pour plus des deux tiers des crédits, le plastique finit incinéré.

Les promoteurs se défendent en rappelant que tous les plastiques ne sont pas recyclables, des déchets pouvant être trop contaminés ou mélangés.

Contrairement aux pays riches, les contrôles sont très limités dans les pays en développement, explique Jorge Emmanuel, spécialiste de l'environnement et de la santé à l'université Silliman aux Philippines.

"Il y a souvent des lois, mais elles peuvent être totalement ignorées, faute de contrôles", dit-il. "Personne ne contrôle les rejets."

Les très hautes températures des cimenteries sont censées empêcher le rejet de polluants organiques persistants comme les dioxines cancérigènes ou les "polluants éternels" (PFAS).

Mais à l'allumage des fours ou durant le refroidissement, ou bien quand des combustibles différents sont ajoutés, des dioxines peuvent être produites et s'échapper, selon Jorge Emmanuel. "Dès qu'on introduit des déchets (...) on apporte de nouveaux cocktails de contaminants", explique Lee Bell du réseau d'ONG International Pollutants Elimination Network. Et les filtres des cimenteries ne sont pas conçus pour les piéger.

Près de la cimenterie, le petit café de Kongthy, 56 ans, est régulièrement envahi par une odeur de plastique brûlé. Elle-même ne boit plus l'eau de pluie, montrant la poussière omniprésente. "On n'ose pas la collecter. On boit de l'eau en bouteille."

Même lorsqu'elles fonctionnent uniquement au charbon, les cimenteries créent des risques sanitaires, rappelle l'Agence américaine de protection de l'environnement. Notamment des cancers, des problèmes cardiovasculaires et pulmonaires, et des risques pour les fœtus, énumère Miriam Rotkin-Ellman.

"Quand on vise la perfection, on ne fait rien"

À Touk Meas, les ouvriers de la cimenterie disent être rassurés par une visite médicale annuelle et leurs équipements de protection. Ils confirment que l'usine brûle du plastique mais aussi des huiles usagées, des vêtements, des sacs en plastique et même des bouteilles en plastique, pourtant l'un des objets les mieux recyclables.

"Ils ont des filtres", explique Vork, un opérateur. "Cela n'a rien à voir avec une incinération en plein champ."

Le plastique que les fours incinèrent est livré par Tontoton, une société qui vend des crédits à des entreprises dont Celebrity Cruises et le cabinet EY.

Ces crédits-là sont vendus sur une place de marché opérée par Zero Plastic Oceans. Pour son cofondateur, le Français Vincent Decap, cette technique de "cotraitement" (au charbon et au plastique) est la meilleure solution pour gérer les déchets plastiques de nombreux pays comme le Cambodge.

"Nous ne cherchons pas la perfection. Quand on vise la perfection, on ne fait rien", dit-il.

Les mesures de qualité de l'air effectuées par l'AFP et SourceMaterial autour de la cimenterie et dans un emplacement éloigné et isolé n'ont pas mis en évidence de taux plus élevés de particules fines PM2.5, qui peuvent pénétrer dans les poumons, autour de l'usine. L'emplacement éloigné avait des taux supérieurs, sans doute en raison de brûlis agricoles à proximité.

Les experts interrogés soulignent que les appareils communs ne peuvent pas détecter les substances les plus problématiques générées par la combustion du plastique.

Le ministère cambodgien de l'Environnement affirme de son côté que la combustion du plastique est régulée, contrôlée et interdite en plein air. Mais des déchets sont régulièrement brûlés en extérieur, a constaté l'AFP.

Une "fausse alternative"

Qu'en est-il de l'impact sur le climat ? La fabrication du ciment génère 8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Sur le papier, remplacer le charbon par du plastique permet de réduire cette empreinte carbone.

Mais le calcul est plus complexe lorsque l'on prend en compte l'ensemble du cycle de vie du charbon et du plastique - qui est lui-même issu de la transformation d'hydrocarbures.

Incinérer le plastique ne revient pas à le recycler, explique Ed Cook, spécialiste de l'économie circulaire du plastique à l'université britannique de Leeds. "Il faut éviter et chercher des alternatives à l'incinération de combustibles fossiles, quelle que soit leur source."

Ces débats sont très théoriques pour Sebastian DiGrande, dans des pays où les déchets plastiques, autrement, sont brûlés artisanalement en extérieur.

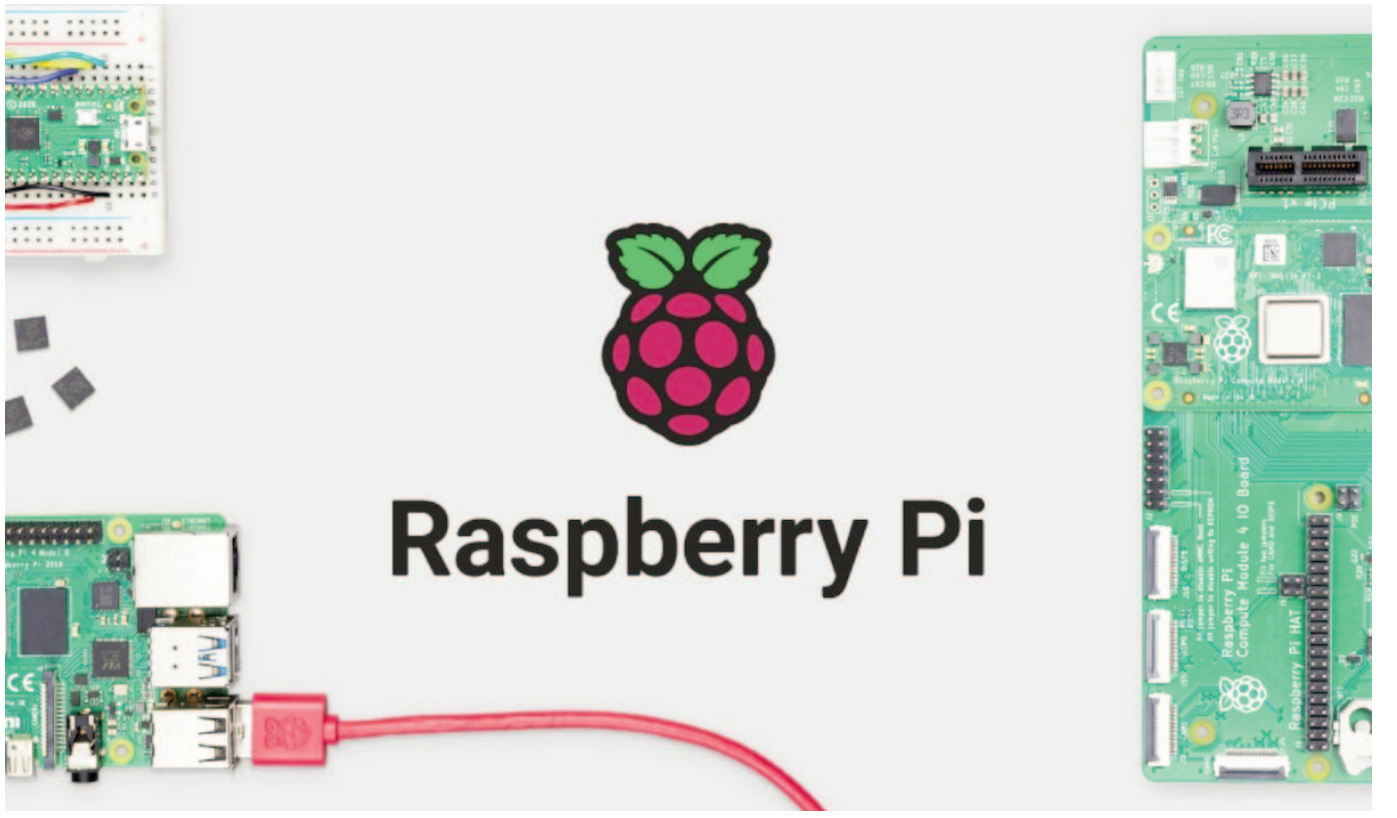
"Dans un monde idéal, ces plastiques à usage unique n'existent pas et il n'y a pas de plastique dans l'environnement", répond-il. "En attendant, ma question reste : que voulez-vous qu'on en fasse ?"

Une "fausse alternative", rétorque Neil Tangri, du centre de politiques publiques environnementales à l'université américaine de Berkeley. Lui estime qu'il ne faut pas accepter ces techniques d'incinération dans les cimenteries comme un système de gestion des déchets à part entière. Le vrai objectif, selon lui, reste de réduire la production de plastique. Une production appelée à tripler d'ici 2060, selon l'OCDE.

Alors que les négociations pour un premier traité mondial contre la pollution plastique ont échoué spectaculairement en décembre dernier.

Raspberry met enfin à jour cet indispensable de beaucoup de projets DIY

Après neuf longues années d'attente, le Raspberry Pi Touch Display a enfin droit à une mise à jour. Le nouveau modèle, sobrement baptisé Touch Display 2, apporte quelques améliorations notables tout en conservant un prix attractif.



Les passionnés de projets créatifs seront ravis d'apprendre que Raspberry Pi a récemment levé le voile sur une toute nouvelle version de son écran tactile, lancé pour la première fois il y a près d'une décennie. Celui-ci revient avec un modèle remis au goût du jour doté de diverses améliorations notables, à commencer par un écran plus grand et un design plus compact.

Le Touch Display de Raspeberry fait son grand retour

L'une des principales nouveautés du Touch Display 2 réside dans son design plus fin. En effet, le circuit de contrôle de l'écran a désormais été intégré directement dans le boîtier, réduisant ainsi l'encombrement. De plus, la résolution de l'écran de 7 pouces passe de 800 x 480 pixels à 720 x 1280 pixels, offrant une meilleure définition pour les interfaces modernes. Cependant, le nouveau modèle perd en précision tactile, passant de 10 points de contact simultanés à seulement 5 points. Mais, vous en conviendrez, pour la plupart des utilisations, cette limitation ne devrait pas poser de problème.

À l'instar de son prédécesseur, le Raspberry Pi Touch Display 2 se connecte directement via les ports GPIO et DSI présents sur la quasi-totalité des cartes de la gamme, à l'exception du modèle Zero. Bien que conçu pour une utilisation en mode portrait, l'affichage peut être basculé en mode paysage depuis les paramètres du système d'exploitation. D'ailleurs, le Touch Display 2 est entièrement pris en charge par Raspberry Pi OS.

Un tarif toujours aussi accessible pour le Touch Display 2

Cela va sans dire que le Touch Display 2 n'est pas adapté à une utilisation quotidienne comme écran d'ordinateur. Celui-ci constituera plutôt un excellent choix pour de nombreux projets DIY grâce à sa simplicité d'installation et à son intégration harmonieuse avec le Raspberry Pi. Il pourra donc vous être d'une grande utilité pour élaborer des systèmes d'info-divertissement, des bornes interactives ou encore des affichages intelligents.

Pour information, le Raspberry Pi Touch Display 2 est d'ores et déjà disponible à l'achat à un prix identique à celui de son prédécesseur, à savoir 60 dollars. Sur son site internet, Raspberry précise par ailleurs que ce nouvel appareil restera en production au moins jusqu'en 2030.

Piratage : Cloudflare exhorte la Commission européenne à garantir un Internet libre



CLOUDFLARE contre-attaque. Le géant américain de la sécurité Web refuse de compromettre la confidentialité de ses utilisateurs au nom de la lutte anti-piratage et appelle l'UE à maintenir une approche équilibrée.

On dit que seules les montagnes ne se rencontrent pas et il semble que ce soit bien le cas entre les défenseurs du droit d'auteur et les protecteurs de la vie privée en ligne. Au cœur de cette nouvelle guerre froide numérique, Cloudflare, qui protège plus de 30 % des sites du Fortune 500, se retrouve sous le feu des critiques. Les ayants droit accusent l'entreprise de faciliter le piratage en masquant l'identité des opérateurs de sites illégaux.

Dans une réponse musclée adressée à la Commission européenne, Cloudflare défend sa vision d'un internet où sécurité et respect du droit d'auteur peuvent coexister, sans sacrifier les libertés fondamentales des internautes.

Les ayants droit détournent la liste de surveillance européenne pour imposer leurs exigences

Mais qu'est-ce qui a bien pu brouiller Cloudflare et l'UE ? La confrontation prend racine dans la consultation publique lancée par l'UE pour sa « liste de surveillance de la contrefaçon et du piratage ». Ce qui devait être un simple recensement des sites pirates s'est transformé en tribune politique pour les ayants droit. L'International Federation of the Phonographic Industry, (IFPI) et Video Games Europe reprochent notamment à Cloudflare de ne pas partager spontanément les données personnelles de ses clients accusés de piratage.

C'est un refus catégorique de la part du fournisseur géant de DNS à moins d'une décision de justice. Pour Cloudflare, cette instrumentalisation de la liste de surveillance est problématique. L'entreprise met en garde contre le risque que les mentions d'intermédiaires dans ce document soient perçues comme une « validation implicite par la Commission des exigences des ayants droit ». Une telle perception pourrait influencer indûment les débats politiques et juridiques en cours. Cloudflare appelle donc l'UE à recentrer sa liste sur son objectif initial : identifier les « véritables acteurs malveillants » plutôt que de céder aux pressions visant à modifier les pratiques des intermédiaires techniques. Et si Cloudflare prend la plume pour solliciter de l'attention de la Commission, elle y va sans ambages.

La protection de la vie privée ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de la lutte anti-piratage

Dans sa réponse à la Commission, Cloudflare exprime un enjeu fondamental : l'équilibre entre lutte contre le piratage et protection des libertés numériques. L'entreprise critique la vision étroite des ayants droit qui ne voient que les inconvénients des technologies de confidentialité comme l'Encrypted Client Hello (ECH).

Si cette fonction peut compliquer le blocage des sites pirates, elle renforce aussi significativement la protection de la vie privée des internautes. Pour Cloudflare, restreindre ces innovations au nom de la lutte anti-piratage serait « une politique à courte vue, néfaste pour le développement économique européen ». Pour autant, l'entreprise n'est pas sourde aux demandes légitimes. Elle a mis en place un programme de signalement privilégié comptant 200 organisations, leur donnant accès à des informations techniques supplémentaires sur les sites suspects. Mais elle refuse d'aller plus loin dans la surveillance généralisée ou la déconnexion arbitraire de ses clients.

Gemini se rapproche de l'Assistant Google grâce à une nouvelle extension



L'UN des principaux reproches faits à Gemini sur Android est qu'il ne dispose pas des fonctionnalités de base de l'Assistant Google, comme le réglage d'alarmes et de minuteries ou le contrôle multimédia.Cependant, une nouvelle extension « Utilities » vise à y remédier. Comme l'explique Google, cet outil permet de demander à Gemini de gérer certaines actions.

Gemini peut traiter plusieurs requêtes à la fois

Par exemple, on peut l'utiliser pour régler et gérer des alarmes et des minuteries dans l'application horloge, ouvrir des sites web, prendre des photos et des captures d'écran, contrôler la lecture de musique, et bien plus encore.

Gemini peut même traiter plusieurs requêtes à la fois, comme « Régler le volume de mes médias et le volume des notifications sur [pourcentage] et activer l'économiseur de batterie » ou « prendre une photo avec un retardateur de 10 secondes ».

Des fonctions pour l'écran de verrouillage

En outre, plusieurs fonctions spécifiques à l'écran de verrouillage sont prévues, comme la possibilité de régler ou d'éteindre des alarmes et des minuteries, d'allumer et d'éteindre la lampe de poche, d'activer le Bluetooth, de vérifier le niveau de la batterie du téléphone ou de le redémarrer.













JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h05 Divertissement (2025 - France) — TF1
The Voice, la plus belle voix

21h05 Jeu - France 2023 — France 2
100 % logique : la réponse est sous vos yeux

21h00 Magazine du consommateur (France) — M6
Arnaques !

21h05 Rugby : Top 14 — CANAL+
Perpignan / Bordeaux-Bègles

20h50 Série humoristique — W9
France
La petite histoire de France

20h50 Film fantastique — CINE + FRISSON
Etats-Unis - 2016
Underworld : Blood Wars

21h05 Série d'action — 6ter
États-Unis - 2016
MacGyver

21h00 Film d'animation - Etats-Unis 2024 — CINE + PREMIER
Garfield : Héros malgré lui

21h10 Divertissement-humour — C8
TPMP : toute la vérité

21h00 Drame - Etats-Unis 2023 — CINE CINEMA
Reality

20h50 Film d'animation — CANAL+ family
2024
Petit Panda en Afrique

21h15 Série policière — TMC
Etats-Unis - 1990
Columbo

21h00 la chaine CANAL+ SERIES



Série dramatique (2025 - France)
Saison 2 Épisode 2/3

Marie-Antoinette

À l'hiver 1783, au sommet de sa gloire, le couple royal ignore encore que sa chute est imminente. Aux portes de Versailles, la colère populaire gronde. Insouciante, Marie-Antoinette ne saisit pas l'ampleur du danger, la souffrance du peuple accablé par la crise financière et révolté par les excès royaux dont elle devient le symbole. Frivole, libre et dépensière, celle que l'on surnomme alors « Madame Déficit » devient le bouc émissaire idéal.

22h30
Série dramatique (2023 - France)
Saison 1 Épisode 1/2/3

La fièvre

Lors de la soirée de remise des trophées UNFP qui récompense les meilleurs footballeurs professionnels de l'année, Fodé Thiam, joueur star du Racing a une vive altercation avec son président le traitant de "sale toubab" soit sale blanc en argot. Ce dérapage raciste fait les choux gras de la presse et se propage sur les réseaux sociaux. Le club fait appel à Sam Berger, une experte en communication pour calmer jeu auprès des médias.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:33	12:41	15:54	18:23	19:44
CONSTANTINE	05:38	12:46	15:59	18:32	19:49
ALGER	05:53	13:01	16:13	18:46	20:04
OUARGLA	05:44	12:51	16:08	18:38	19:53
CHLEF	05:59	13:07	16:20	18:51	20:10
MOSTAGANEM	06:04	13:12	16:26	18:56	20:15
ORAN	06:07	13:15	16:29	18:59	20:17

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8128 – SAMEDI 1ER MARS 2025

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	19°	13°
Oran	17°	11°
Constantine	19°	6°
Ouargla	26°	10°

ERREURS DANS LES ANALYSES MÉDICALES

Les biologistes alertent

Lors d'une journée d'étude organisée par le Syndicat algérien des laboratoires de biologie médicale (Salam) et l'Association des laboratoires de biologie médicale (Alam), des experts ont mis en garde contre les risques majeurs liés aux erreurs dans la réalisation et l'interprétation des analyses médicales.



Des risques majeurs.

«Une mauvaise manipulation des prélèvements sanguins, l'utilisation d'un réactif inapproprié ou une interprétation erronée des résultats peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les patients. Nous avons recensé des accidents liés aux antivitamines K, causés par un réactif défectueux ou une analyse incorrecte des résultats «, a alerté le Pr Frigaa, chef du centre d'hémobiologie et de transfusion sanguine du CHU Mustapha.

Il a également souligné que 70 à 80% des diagnostics médicaux reposent sur les analyses biologiques. « Nous devons fréquemment corriger des diagnostics erronés en raison de telles erreurs. Il est donc crucial que l'exercice de la biologie médicale soit strictement encadré «, a-t-il insisté.

Le docteur Ali Boudjemâa, président de Salam, a pointé du doigt les lacunes juridiques entourant la profession, notamment le récent statut des biologistes de santé publique. « Ce corps professionnel joue un rôle important dans les laboratoires d'analyses, mais il bénéficie malheureusement de prérogatives similaires à celles des médecins et pharmaciens spécialisés en biologie médicale, allant jusqu'à la validation et l'interprétation des résultats «, a-t-il déploré.

Il a également dénoncé la pratique illégale de la biologie médicale par des professionnels non habilités, tels que certains pharmaciens d'officine, hématologues et endocrinologues, ainsi que dans des salles de soins inadaptées. « Nous avons progressé sur le plan réglementaire grâce à l'intervention des autorités de tutelle, mais sur le terrain, aucun changement réel n'a été observé. La biologie médicale doit être exercée dans le respect strict des normes «, a-t-il martelé.

Les spécialistes insistent sur la nécessité de réserver cette discipline aux médecins et pharmaciens titulaires du Diplôme d'études médicales spécialisées (DEMS) en biologie médicale. Pourtant, des personnes non qualifiées continuent d'exercer cette activité, mettant en péril la fiabilité des diagnostics.

Face à cette situation, le syndicat plaide pour une concertation avec les autorités. « Nous privilégions le dialogue et avons adressé plusieurs courriers aux instances compétentes pour faire valoir nos revendications. Toutefois, si cela s'avère insuffisant, nous n'hésiterons pas à utiliser des moyens légaux pour faire entendre notre voix «, a conclu Dr Boudjemâa.

Ce plaidoyer des experts en biologie médicale met en lumière une problématique alarmante, qui nécessite une action urgente pour garantir la sécurité des patients et l'intégrité des diagnostics médicaux.

Lynda Louifi

QUATRE JOURS APRES LE GLISSEMENT DE TERRAIN

Retour à la normale au village Ouled Aïssa

QUATRE jours après le glissement de terrain, survenu au village d'Ouled Aïssa, dans la commune de Draâ El Mizan, et qui a causé des dégâts, la vie de ces villageois reprend peu à peu son cours normal.

Ce retour à la vie normale repose sur la confiance de ces habitants manifestée à l'endroit des pouvoirs publics qui ont pris urgemment le problème en charge. Il s'agit entre autres du recensement des familles touchées directement par la catastrophe aux fins de les reloger. Il faut rappeler que ce glissement de terrain, qui a touché une dizaine d'hectares, a provoqué des dommages importants dans l'enceinte et à la périphérie du village composé de plus d'une centaine d'habitations. Parmi celles-ci, 26 ont été classées à la catégorie «rouge» par les experts du Contrôle technique de la construction (CTC). Le Jeune Indépendant a appris que les familles, dont les habitations ont été identifiées comme «dangereuses pour habitation», ont été relogées dans des logements sociaux du pôle urbain 1er Novembre 1954. De son côté, le wali Abou Bakr Essedik Boucetta s'est rendu sur place au moment où il a été informé de la catastrophe et a aussitôt ordonné la mise en place d'un plan d'urgence.

Dans ce contexte, une cellule de crise, en coordination avec les autorités locales, a été mise en place pour recenser les familles sinistrées et organiser leur relogement. Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merrad, a dépêché une équipe de son ministère à Ouled Moussa, dès les premiers instants ayant suivi la catastrophe naturelle, pour faire l'évaluation de l'étendue des dégâts.

L'équipe dépêchée par Brahim Merrad a été conduite par le chargé du secrétariat général du ministère, Mohammed Charaf-Eddine Boudiaf. Le wali de Tizi Ouzou ainsi que ce haut responsable du ministère de l'Intérieur ont insisté auprès des autorités locales sur la nécessité de mobiliser tous les moyens pour aider les familles touchées afin d'être relogées dans les plus brefs délais. Ainsi, hier, les équipes de l'Algérienne des eaux et de Sonelgaz étaient à pied d'œuvre pour rétablir les services essentiels.

La conduite d'eau potable de 400 mm, endommagée par le glissement de terrain, est en cours de réparation. Pour ce besoin vital, des camions-citernes assurent d'une façon régulière l'approvisionnement en eau potable des villages touchés. Le pylône électrique de 64 KVA, également endommagé, est pris en charge. Par ailleurs, une commission géotechnique, mobilisée sur le terrain, poursuit ses expertises pour déterminer les causes du glissement de terrain et évaluer les risques de nouveaux mouvements de terrain.

Notons enfin qu'en dépit de son importance, ce glissement de terrain n'a causé, au grand bonheur de tous, aucun décès parmi les villageois.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

SÉNATORIALES

426 dossiers de déclaration de candidature acceptés

LE NOMBRE de dossiers de déclaration de candidature aux élections du renouvellement par moitié des membres élus du Conseil de la nation, prévues le 9 mars prochain, a atteint 426 dossiers sur un total de 629 dossiers déposés depuis le début de l'opération, le 23 janvier dernier, a indiqué jeudi l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) dans son bilan final.

Le nombre de dossiers de déclaration de candidature déposés auprès de l'ANIE jusqu'au 16 février en cours a atteint «629 dossiers, dont 410 dossiers d'élus parrainés par 23 partis politiques, et 219 dossiers d'élus indépendants», indique la même source, précisant que «426 dossiers ont été acceptés, dont 249 dossiers déposés par des candidats parrainés par 20 partis politiques, et 177 dossiers d'élus indépendants». Il s'agit de «202 dossiers déposés par des membres des Assemblées populaire de wilayas (APW), et 224 déposés par des membres des Assemblées populaire communales (APC)».

Selon la répartition par sexe, «9 dossiers ont été déposés par des femmes, contre 417 déposés par des hommes».

Pour ce qui de l'âge, «62 candidats âgés de moins de 40 ans, 333 âgés entre 40 et moins de 60 ans, et 31 âgés de plus de 60 ans, ont été recensés».

S'agissant du nombre de dossiers de déclaration de candidature rejetés, le bilan final de l'ANIE a fait état de «203 dossiers, dont 152 dossiers de candidats parrainés par des partis politiques et de 51 dossiers de candidats indépendants», précisant que «54 dossiers ont été rejeté du fait de l'absence de l'attestation de parrainage dûment signée par le premier responsable du parti, 145 dossiers pour lien avec l'argent sale et des affaires douteuses, et 4 dossiers à cause de la situation des candidats vis-à-vis de l'administration fiscale».

Quant aux recours déposés au niveau des tribunaux administratifs, l'ANIE fait état de «164 recours, dont 152 rejetés et 12 acceptés ayant fait l'objet d'appel par l'Autorité indépendante», alors que le nombre de recours introduits au niveau des tribunaux administratifs d'appel est de «127 en appel, dont 120 rejetés et 07 retenus en application des dispositions judiciaires».

«03 recours introduits au niveau du Conseil d'Etat ont été rejetés car insusceptibles de recours», précise la même source.

Selon le bilan le nombre des membres de l'électorat a atteint «27241 électeurs, dont 2350 membres des Assemblées populaires de wilaya (APW) et 24891 membres des Assemblées populaires communales (APC)».

«Au total 742 formulaires de déclaration de candidature ont été retirés, dont 503 par des candidats parrainés par des partis politiques et 239 par des candidats indépendants».

M. B.